HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4294 du Vendredi 8 Août 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ÉDUCATION

Vers l'atteinte de l'ODD 4 !

Le rôle du Parlement est essentiel, notamment en matière de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et d'allocation budgétaire, afin de faire avancer l'agenda éducatif en accord avec les engagements internationaux du pays. (P.3)

POINTE-NOIRE

Bientôt le forum sur l'entrepreneuriat des jeunes en milieu chrétien

(P.6)

RD CONGO

Début du procès de Joseph Kabila en l'absence du prévenu

(P.5)

MINES

Le comité national ITIE prépare la validation du dossier du Congo

Les membres du comité ITIE Congo et les trois ministres impliqués (P.15)

EDITORIAL

Les âges du pouvoir

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Urbain Ngassongo a plaidé pour une ouverture d'esprit au sein de la communauté d'enfants Yamboté. (P.10)

Les Yamboté de Saint Jean-Baptiste de Talangaï ont célébré leur jubilé de rubis

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 663 50 60/05 546 50 60
Pointe-Noire, République du Congo

SCI « IMMO KC »
Société Civile Immobilière au capital de dix millions (10 000 000) de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2020-B50-00002
Siège social : n°87 Avenue Charles De Gaulle (Dans l'enceinte de l'immeuble abritant le Magasin HI CHOICE à côté de la Pharmacie Croix du sud Centre-ville, République du Congo

AVIS D'INSERTION

CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

NOMINATION D'UN GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du **18 juillet 2023** à Pointe-Noire, enregistré à la recette du bureau d'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Loandjili le 20 juin 2025, sous le numéro **n°105, Folio 111/10,** les associés de la **Société Civile Immobilière IMMO KC** ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

• Changement de la forme juridique : La société initialement constituée en **«Société Civile Immobilière»** aura désormais la forme juridique **«Société A Responsabilité Limitée SARL».**

• Nomination du gérant : les associés décident de nommer en qualité de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur **Hadi CHAITO**, demeurant à Pointe-Noire.

Dépôt légal: Modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier faite au greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire **le 01 juillet 2025** sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-06149.**

Pour avis.

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 663 50 60/05 546 50 60
Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des résolutions adoptées par les associés de la société **LASSARAT CONGO SARL** lors de l'assemblée générale en date **du 30 mai 2025,** enregistrées au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire centre sous le **folio 117/18, n°4909 du 25 juin 2025**, deux décisions ont été prises :

- La démission de Monsieur **BONNIER Erwan Eugène Joseph** de ses fonctions de cogérant ;
- La nomination de Monsieur **DA SILVA CLEMENTE Bruno Miguel** en qualité de nouveau cogérant de la société.

Les mentions modificatives y afférentes ont été enregistrées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire **le 09 juillet 2025,** sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-06221,** conformément à la législation en vigueur.

Pour avis

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

AXIS OIL
SOCIETE ANONYME PLURIPERSONNELLE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 100.000.000 FCFA
Siège Social : Centre-ville Tchikobo, avenue Germain Bikoumat dans l'enceinte Immeuble de la place.
Pointe-Noire - REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le 05 mai 2025, dûment enregistré le **20 mai 2025, sous le folio 096/6, n° 1774,** il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société Anonyme Pluripersonnelle avec Conseil d'Administration.

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
- Trading et distribution de carburant (supercarburant, gasoil, jet A1) ;
- Vente des services **ON/OFF SHORE ;**
- Prestation des services connexes liés au service pétrolier.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: **AXIS OIL**

Adresse: Centre-ville Tchikobo, avenue Germain Bikoumat dans l'enceinte de l'immeuble de la place, téléphone : 06 809 99 63, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration:
-Monsieur **DESCALZI Franco Paolo**, est nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de deux (02) années renouvelables ;
-Monsieur **ANDZOUANA Melvin Sosthène**, est nommé Directeur Général pour une durée de deux (02) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B14-00007.**

Pour avis
La Notaire
Maître S. Soltia
BITSINDOU NDIHOULOU

ANNONCE LEGALE

CONGOPROP SARL
Au Capital Social de 3 252 995 000 Francs CFA
Siège social : 45 , Avenue Moussenongo , quartier KM 4 à Pointe-Noire
RC Pointe-Noire : CG/PNR/16 B 851

Suivant procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la Société **CONGOPROP SARL du 28 juin 2024**, enregistré à Pointe-Noire le **30 juillet 2025**, il a été arrêté ce qui suit :
- La réduction du capital social de la Société d'un montant de 3 252 495 000 FCFA, pour le porter de 3 252 995 000 FCFA à 500 000 FCFA, par voie de rachat et annulation de 650 499 parts sociales d'une valeur nominale de 5 000 FCFA chacune au prix unitaire de 5 000 FCFA, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci.

En conséquence, et en application de **l'article 370** de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les créanciers de la société **CONGOPROP SARL** ont trente (30) jours à compter de la publication de cette annonce pour se faire connaître auprès de la Société et faire opposition à la réduction de capital projetée.

Dépôt légal :
Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG/PNR/16 B 851**

Fait à Pointe-Noire, le 30 juillet 2025

La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Secrétaire Administratif /ve

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>

L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025

Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.

La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

ÉDUCATION

Vers l'atteinte de l'ODD 4 !

L'UNESCO, en collaboration avec l'Assemblée nationale, a organisé le 29 juillet 2025 un séminaire parlementaire visant à renforcer le secteur de l'éducation en République du Congo. Sous le patronage d'Isidore Mvouba, président de la chambre basse du Parlement, cet événement s'inscrit dans la continuité des efforts déjà entrepris par le Gouvernement et ses partenaires. Son objectif est de sensibiliser et de renforcer les capacités des parlementaires pour qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques éducatives durables. Plusieurs personnalités, dont les trois ministres de l'éducation, le représentant du système des Nations Unies, M. Abdouramane Diallo, et la représentante de l'UNESCO au Congo, Mme Fatoumata Barry, étaient présentes.

La photo de famille

À cinq ans de l'échéance de l'Agenda ODD 4-Éducation 2030, la persistance de divers défis rend crucial le renforcement de l'implication de tous les acteurs autour des enjeux du système éducatif congolais pour trouver des solutions durables aux objectifs nationaux.
Dans ce cadre, le rôle du Parlement est essentiel, notamment en matière de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et d'allocation budgétaire, afin de faire avancer l'agenda éducatif en accord avec les engagements internationaux du pays.
Mme Fatoumata Barry a rappelé que l'éducation est un droit fondamental et un investissement stratégique. Elle a souligné les efforts à fournir pour améliorer le taux de scolarisation et d'alphabétisation, tout en tenant compte des disparités existantes et des défis liés à la qualité de l'éducation.
Elle a insisté sur le rôle stratégique des parlementaires: *«Vous êtes au cœur de la solution».*
Elle a également salué l'initiative des parlementaires de créer, à l'issue de ce séminaire, une feuille de route parlementaire pour le réseautage, ainsi qu'un groupe parlementaire dédié à l'éducation. *«Il reste 5 ans pour réaliser l'agenda 2030, 5 ans pour transformer le système éducatif congolais, non pas par des déclarations, mais par des décisions courageuses et inclusives ancrées dans la réalité»,* a déclaré Fatoumata Barry.
Le représentant du système des agences des Nations Unies a souligné que les ODD ne sont pas seulement une feuille de route technique, mais un engagement politique, économique, environnemental et social au service de la dignité humaine et de la justice sociale.
Selon lui, l'atteinte des ODD nécessite des institutions parlementaires solides et engagées. *«Le système des Nations Unies au Congo se tient à vos côtés. Nous sommes prêts à renforcer vos capacités analytiques et juridiques en matière de développement durable, à fournir des données fiables pour le suivi des ODD, et à faciliter les échanges interparlementaires régionaux et internationaux pour partager les meilleures pratiques»*, a-t-il souligné.
À cinq ans de l'échéance de 2030, il a affirmé: *«Il n'y aura pas de développement durable sans une gouvernance démocratique forte, inclusive et responsable. Faites des ODD votre feuille de route parlementaire; chaque député doit devenir un ambassadeur des ODD dans sa circonscription»*, a-t-il exhorté.
Isidore Mvouba a exprimé l'espoir que les objectifs de cette journée contribuent à renforcer la coopération entre l'Assemblée nationale, l'UNESCO et l'ensemble des agences du système des Nations Unies.
À l'issue de ce séminaire, une feuille de route parlementaire a été élaborée pour assurer le suivi et l'évaluation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4. L'ambition est de créer un groupe parlementaire chargé de mener un plaidoyer structuré en vue d'une adoption rapide de la nouvelle loi d'orientation scolaire et de la loi de programmation budgétaire pour le secteur de l'éducation.
De plus, ce séminaire a contribué à rehausser la priorité politique accordée à l'éducation. Les parlementaires ont affirmé leur engagement à renforcer leur rôle dans l'analyse et l'orientation des politiques éducatives, notamment lors du vote des budgets et dans le contrôle de l'action gouvernementale, afin d'assurer une éducation de qualité pour tous.
Ce nouvel élan parlementaire constitue, selon eux, une étape cruciale vers la transformation du système éducatif congolais et l'atteinte de l'ODD 4 d'ici 2030.
En ce qui concerne les recommandations, ils ont décidé de s'approprier les différents cadres stratégiques en matière d'éducation au Congo, de favoriser l'augmentation du budget alloué à l'éducation à 25 %, conformément aux préconisations des états généraux de l'éducation, et de créer un groupe ou une alliance parlementaire dédiée à l'éducation et à l'ODD 4, entre autres.
Concernant l'UNESCO, ils ont demandé un renforcement continu des capacités des parlementaires sur des problématiques spécifiques au secteur de l'éducation.
A signaler que les travaux de ce séminaire ont été clôturés par Léon Alfred Opimbat, premier vice-président de l'Assemblée nationale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ACTION HUMANITAIRE

Don du PAM au ministère des Affaires sociales

Le 1er août 2025, M. Gon Myers, représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) en République du Congo, a remis du matériel informatique et des équipements au ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire. Ce don, d'une valeur de 25,5 millions de F.CFA, a été réceptionné par Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, la ministre en charge de l'action humanitaire.

Le don fait suite à un mémorandum signé le 20 décembre 2024 entre le ministère et le PAM, établissant un cadre de collaboration pour la coordination et le suivi des activités humanitaires soutenues par le PAM au Congo, ainsi que pour le renforcement des capacités du ministère en matière de préparation et de réponse aux urgences.
Il comprend un véhicule, 12 ordinateurs, 12 imprimantes et 12 tablettes, destinés aux différentes directions départementales de l'action humanitaire. Ces équipements sont prévus pour la collecte de données lors des situations d'urgence, la collecte et les activités quotidiennes liées à la gestion des urgences.
De plus, le PAM prévoit d'octroyer 12 motocyclettes d'une valeur de 9.600.000 FCFA, pour faciliter la mobilité des équipes sur le terrain.
Le PAM a également mis à disposition du MASSAH des infrastructures de stockage d'une valeur de 46.636.008 FCFA, incluant des rubhalls installés à Loukoléla, Liranga, Impfondo, Kindamba et Bétou.
Selon M. Gon Myers, ce geste démontre la volonté de l'agence de renforcer les capacités opérationnelles des structures nationales intervenant dans le domaine humanitaire. Il a souligné l'engagement du PAM à soutenir les efforts du gouvernement pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables, en incluant les évaluations des besoins, la préparation et la réponse aux urgences.

Après la signature, l'échange de parapheurs

Il s'est dit convaincu que ce matériel améliorera la coordination, la réactivité et la qualité des interventions humanitaires sur le terrain, tout en saluant la collaboration entre le PAM et le MASSAH, *«fondée sur la confiance, le respect mutuel et une vision partagée de la solidarité».*
M. Gon Myers a réaffirmé l'engagement du PAM à accompagner le MASSAH et à renforcer les liens de coopération entre la République du Congo et l'agence, qui œuvre aux côtés du gouvernement pour un avenir plus résilient et inclusif.
La ministre a exprimé sa gratitude envers le PAM: *«Le Congo a besoin de ses partenaires, et le PAM est là au chevet des vulnérables, les réfugiés et les enfants dans le cadre des cantines scolaires».*
Elle a également souligné l'importance du partenariat entre son ministère et cette agence onusienne.

C. A. Y-NG

Editorial

Les âges du pouvoir

Nous entrons dans une période où des élections vont se succéder en avalanche. Et avec elles aussi une succession de nominations, de recrutements, de confirmations et de nouveautés dans l'ancien, de renouvellement de nos classes politiques. Nouveaux premiers ministres, nouveaux gouvernements, nouvelles méthodes de direction et de conduite des affaires de l'Etat. Sera-ce toujours pour le bien des citoyens ; pour répondre aux interrogations des administrés? La réponse appartient à chacun de nous suivant les positionnements que nous adoptons, avec nos convictions, pour occuper la place qui est la nôtre dans la société.
Mais quel rapport l'Africain a-t-il avec le pouvoir ?
Les élections qui s'annoncent seront de celles qui donneront à voir une ligne de conduite qui était jusqu'ici chuchotée. Désormais, il ne fait aucun doute que les délais de pouvoir, les mandats, les limitations d'âge, les prescriptions constitutionnelles etc… sont des apparats dont nous nous servons pour *«faire comme on doit faire»*. Mais pas vraiment pour asseoir une habitude qui nous rapproche des standards consolidés. Et puis, d'abord, quels standards puisque les écoles et les académies de ceux qui doivent les enseigner se sont révélées versatiles ces années-ci !
La démocratie n'a plus son miroir ; nous faisons comme nous voulons faire : aux Etats-Unis comme au Brésil, par exemple.
Le président centrafricain ; celui de Côte d'Ivoire ou du Cameroun; les expériences de transition démocratique au Mali et en Guinée et même, dans sa brièveté, celle du Gabon de l'après coup d'Etat, nous conduisent sur la voie du saute-mouton démocratique. On peut avoir juré fidélité sur la Constitution, sur la Bible ou sur le Coran, le fictif interdit du 3e mandat mythique ne valent que le temps de les écouter. Au fait, à bien voir, pourquoi devrait-on s'interdire un troisième mandat dès lors que l'on peut faire ce que l'on veut des proclamations véhémentes face à nos peuples ?
Nous ferions mieux de nous entendre sur un mode de désignation de nos dirigeants qui fasse l'économie des serments dont nous savons, ceux qui les proclament et nous qui les écoutons, que la solennité de l'instant vient aussi du fait que nous confions à l'Histoire intangible la promesse de ne pas déroger aux *«règles démocratiques»*. Et que celles-ci ne sont interdites que le temps de le dire.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COOPERATION SINO-CONGOLAISE

Mme An Qing chez Isidore Mvouba

Le 30 juillet 2025, Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, a reçu en audience Mme An Qing, la nouvelle ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire de Chine au Congo, récemment accréditée à Brazzaville. Elle succède à Mme Li Yan, qui est décédée à Pékin le 2 mars 2025.
Cet entretien, que Mme An Qing a qualifié de fructueux, a permis d'évaluer les principaux axes de la coopération bilatérale entre le Congo et la Chine, qu'elle souhaite renforcer. Elle a souligné que le Parlement chinois entretient des relations étroites avec celui du Congo, promettant de collaborer avec la partie congolaise à travers les commissions permanentes et le Gouvernement pour approfondir les relations et les échanges entre les organes législatifs.

Isidore Mvouba et Mme An Qing

Née en août 1970 à Beijing, Mme An Qing est titulaire d'un diplôme universitaire. Elle est la dix-septième ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire de Chine en République au Congo. Elle a présenté ses lettres de créances au Président de la République, M. Denis Sassou-Nguesso, le 4 juillet 2025.

KAUD

Tel: +242 05 074 95 00
+242 06 133 00 60 Email: Congo-CG@bdo-ea.com
www.bdo-ea.com

Immeuble ARPCE, 2ème étage
B.P: 5904, Centre-ville, Pointe-Noire
République du Congo

Responsable Ressources Humaines

Poste basé au Congo
Type de contrat : CDI

Présentation de l'offre

Un cabinet international au Congo recherche les services d'un professionnel des ressources humaines (Responsable des ressources humaines). BDO Audit SA, Société d'experts comptables et d'audit, membre de BDO International Limited, qui fait partie du réseau international BDO de cabinets indépendants.
Chez BDO, nous pensons que nos nouvelles idées et notre réflexion innovante aident nos clients à atteindre leurs objectifs et contribuent à leur succès commercial - aujourd'hui et demain. Les conseils pratiques que nous fournissons s'appuient sur une expertise locale et régionale, ainsi que sur une expérience mondiale. Dans notre économie de plus en plus mondialisée, il s'agit d'un facteur essentiel de valeur ajoutée pour les activités de chaque client.
Faites partie de notre équipe.

I. Ce que vous pouvez attendre de la mission:

En tant que Responsable Human Resources, vos principales attributions seront :
● Supervisé l'aspect paie ainsi que la Gestion du personnel
● Développement des ressources humaines, y compris le bien-être des employés
● Respect du droit du travail (code du travail) et des obligations légales vis-à-vis des autorités fiscales compétentes
● Intégration des employés dans la plateforme dédiée au RH (onboarding)
● Gestion des avantages sociaux
● Tenue des dossiers des employés
● Chargé du Recrutement
● Supervision de la mise en œuvre de la politique RH avec la direction

II. Ce que nous attendons de vous:

● Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 4 en gestion des Ressources Humaines ou équivalent ;
● Vous justifiez d'au moins cinq (05) ans d'expérience à un poste similaire dans une structure ou institution d'envergure ;
● Vous avez une bonne maîtrise des outils informatiques de la suite MS Office et du logiciel SAGE PAIE ;
● Vous avez une bonne connaissance du droit social et de la fiscalité de la paie en République du Congo ;
● Vous avez un bon niveau d'anglais à l'écrit comme à l'oral ;
● Enfin, votre sens des responsabilités, votre proactivité, votre curiosité, votre rigueur, vos qualités relationnelles et votre discrétion seront les qualités clés de votre réussite dans ce poste.

Ceci vous concerne… alors, envoyez-nous un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation manuscrite, un curriculum vitae détaillé à jour (avec les noms et coordonnées d'au moins 2 personnes de références) au plus tard **le 12 Août 2025** par courrier électronique à l'adresse suivante: Congo-CG@bdo-ea.com avec comme objet du message: **«Responsable Ressources Humaines».**

La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Chargé(e) de Presse et Information

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>
L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025
Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.

La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Assistant(e) Administratif /ve

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>
L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025
Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.

La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Paludisme : le Congo passe à la phase de mise à l'echelle de la campagne nationale de distribution des Milda après une phase pilote concluante dans le departement de Djoué-Léfini

Après le lancement officiel, le 28 juin dernier à Odziba couplé à la phase pilote, dans le département de Djoué-Léfini, le Gouvernement de la République du Congo, à travers le Ministère de la Santé et de la Population, via le Programme National de Lutte contre le Paludisme en partenariat avec Catholic Relief Services (CRS) et d'autres acteurs techniques, a officiellement engagé la mise à l'échelle nationale de la campagne de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA).

Distribution des MILDA dans un ménage de l'aire de santé de Gamboma 1, département de Nkeni-Alima.

La phase expérimentale menée à Djoué-Léfini a permis de couvrir 96,7 % de la population ciblée, soit 90 057 personnes sur 93 124 attendues, grâce à la distribution de 51 490 MILDA à 25 268 ménages. Cette performance est le fruit d'une stratégie de distribution porte-à-porte digitalisée, rendue possible grâce à l'application DIGIT développée par la Fondation eGov. Cet outil a permis une remontée des données en temps réel, une visualisation détaillée et une prise de décision stratégique instantanée, optimisant ainsi la performance sur le terrain.
Forte de cette réussite, la campagne est désormais déployée à grande échelle à travers le pays, et huit départements sont concernés dans cette première phase: Pool, Cuvette, Congo-Oubangui, Cuvette Ouest, Plateaux, Nkeni-Alima, Sangha et Likouala. Chaque département organise ses activités sous le leadership des autorités préfectorales. Le coup d'envoi a été donné simultanément le samedi 2 août dans les départements du Pool, du Congo-Oubangui et de Nkeni-Alima, suivi des Plateaux et de la Cuvette- Ouest le 4 août, puis de la Cuvette et de la Sangha le 5 août. La Likouala emboîtera le pas dans les jours à venir.
Grâce à l'appui du Fonds mondial à travers le projet GC7, cette campagne vise à distribuer plus de 3 millions de MILDA sur l'ensemble du territoire national, contribuant ainsi à la réduction durable du paludisme, notamment chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.
Cette campagne nationale de distribution des MILDA témoigne de la détermination des autorités congolaises, avec l'appui de CRS, du Fonds mondial et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers, à protéger chaque ménage, chaque enfant, chaque vie. Grâce à cette synergie d'actions, le pays s'inscrit résolument dans une dynamique de santé publique durable et inclusive, avec un objectif clair: faire reculer significativement, et à terme éradiquer, le paludisme sur toute l'étendue du territoire national.

L'équipe de rédation de CRS.

YVES FORTUNE MOUNDELE-NGOLLO FACE AUX RESSORTISSANTS D'ONGOGNI

«Soyez vigilants et prêts à jouer votre rôle»

Le député d'Ongogni, Yves Fortuné Moundelé-Ngollo Ehourossia, a rencontré le 3 août 2025 les ressortissants de son district vivant à Brazzaville. Cette rencontre citoyenne avait pour but de les informer sur les réalisations effectuées pour le développement d'Ongogni depuis son élection en 2022.

Yves Fortuné Moundelé-Ngollo a souligné l'importance de cette rencontre en affirmant: *«Vous devez être informés, car une personne mal informée peut mal raisonner»*. Il a précisé que son mandat s'inscrit dans la continuité de ceux de ses prédécesseurs. *«En 2022, je vous ai sollicité pour être candidat à la députation, et vous m'avez soutenu. Nous avons mené campagne à Ongogni, et je vous remercie tous pour votre mobilisation. Je tiens à vous dire merci. Nous n'avons pas eu le temps de la faire, ce n'était pas un manque de considération pour vous, mais une erreur pour laquelle je vous demande de m'excuser. Mieux vaut tard que jamais»,* a-t-il déclaré.

Les députés Yves Fortuné Moundelé-Ngollo Ehourossia et Blandine Nianga

Parmi ses réalisations, il a mentionné l'achèvement et la réhabilitation d'écoles, de centres de santé et de forages; l'octroi de bourses de Russie aux bacheliers méritants; l'installation de 62 coopératives et l'obtention d'une zone agricole protégée (ZAP), ainsi que la construction d'une usine de fabrication de céréales. Il a également évoqué son plaidoyer pour la construction de la route Ikouélé-Ongogni-Lesanga, dont le bitumage est inscrit au budget de l'État cette année, etc.

Moundelé-Ngollo a également présenté sa proposition de loi sur le contrôle des substances psychotropes, adoptée par le Parlement. En ce qui concerne la présidentielle de 2026, il a encouragé le Président de la République à annoncer sa candidature, affirmant que le district d'Ongogni doit se mobiliser derrière lui. *«Nous devons nous organiser et être unis et debout pour soutenir le candidat de la majorité et du PCT. Soyez prêts à répondre à cet appel et à défendre l'honneur d'Ongogni»*, a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MARINE

Le navire-école russe ''Smolny'' fait escale à Pointe-Noire

Dans le cadre des relations diplomatiques entre la Russie et le Congo et pour renforcer la coopération militaire et maritime dans la consolidation des liens entre ces deux nations, le navire-école ''Smolny'' de la flotte de la Baltique de la marine Russe a fait escale pour la seconde fois au Port autonome de Pointe-Noire. Il y est arrivé le 27 juillet 2025. La délégation était conduite par le contre-amiral Semanov Oleg Aleksandr.

Pendant quatre jours, l'équipage du navire a réalisé plusieurs activités dont le dépôt de gerbes de fleurs à la stèle du soldat de la paix, le mardi 29 juillet 2025. Ce geste a été accompli par le contre-amiral Semanov Oleg Aleksandr, accompagné du général de brigade, commandant la Zone militaire de défense n°1, Jean Olessongo Ondaye.

Depuis plusieurs années, une tradition s'est instaurée: des navires étrangers effectuent des escales à travers la Zone militaire congolaise de défense n°1, qui est la première plateforme militaire de la marine nationale.

L'escale du ''Smolny'' marque la grande histoire des relations diplomatiques entre la Russie et le Congo, mais également l'importance de la coopération militaire et maritime dans la consolidation des liens entre les deux nations.

Cette escale témoigne également de l'ouverture de la Russie aux échanges militaires avec les nations africaines dans le désir de continuer à contribuer à la formation et à l'entraînement des forces maritimes dans les pays tel que la République du Congo, où la sécurité des côtes et la lutte contre la piraterie maritime sont devenues des priorités nationales.

Après les civilités au préfet du département de Pointe-Noire, Cébert Ibocko Onangha, la délégation russe a visité le 28 juillet 2025 le poste de commandement de la Zone de défense n°1. Où il y a eu des échanges entre les délégations russe et congolaise, centrés sur la coopération militaire.

Jean Olessongo Ondaye a salué la relation, les liens historiques et les convergences stratégiques qui unissent les deux pays. De son côté, le contre-amiral Semanov Oleg Aleksandr s'est réjoui de l'accueil qui leur a été réservé.

Les officiers congolais ont suivi, avec attention, la projection d'un film retraçant le déroulement pratique de l'instruction des élèves officiers marins de la République unie de Tanzanie à bord du navire-école de la marine russe. Ce film a été commenté par le commandant du navire.

Le général de brigade Jean Olessongo Ondaye, après s'être dit émerveillé de voir combien d'activités pouvaient se dérouler à bord du ''Smolny'', a rassuré l'amiral Russe. *«Je salue l'arrivée du Smolny»,* tout en soulignant que cette escale du navire-école est l'occasion de saisir l'opportunité que donne la marine russe.

Le général de brigade Jean Olessongo Ondaye et contre-amiral Semanov Oleg Aleksandr

Le navire-école ''Smolny''

Un livre de souvenirs pour commémorer le 80e anniversaire de la victoire de la Russie sur l'Asie a été remis au général de brigade Jean Olessengo Ondaye, symbole du tout premier établissement maritime militaire fondé en Russie en l'an 1701.

Le préfet du département de Pointe-Noire et le commandant de zone ont visité quelques installations du bâtiment de la marine russe de plus de 144 mètres de long et qui combine à la fois des capacités de navigation et des infrastructures pédagogiques modernes. Ce navire est doté d'équipements sophistiqués qui permettent de dispenser une formation complète, théorie et pratique à bord.

Cette visite a permis à Jean Olessongo Ondaye de laisser une inscription commémorative dans le livre de bord du navire.

À noter que le navire russe a poursuivi son périple maritime vers l'Afrique du Sud.

Madocie Deogratias MONGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Police: la hiérarchie punit quatre agents de la police des frontières

Après les dénonciations d'un passager à l'aéroport international Maya-Maya, le Commandement des Forces de police a commencé à en tirer les conséquences. Les premières têtes sont tombées : il a puni de plusieurs jours d'arrêt de rigueur et renvoyé de l'aéroport, la semaine dernière, quatre agents de la police des frontières, après l'ouverture d'une enquête. Pour continuer à lutter contre les antivaleurs et les entorses à l'éthique et à la déontologie, un numéro d'identifiant a été attribué aux agents en service à l'aéroport de Brazzaville et celui de Pointe-Noire. Il leur a été rappelé la règle de l'impunité zéro que le Commandement de la police a impulsée. Dans le même temps, il encourage les dénonciations citoyennes auprès de la hiérarchie ou directement auprès de l'inspection générale de la police et de la gendarmerie.

Ces eaux usées qui indisposent riverains et passants

Plusieurs quartiers de Brazzaville se singularisent par la pratique du déversement des eaux usées dans la rue. C'est le cas dans les environs du Centre hospitalier et universitaire (CHU), dans la rue Kitengué, au croisement avec l'avenue 5 Chemins à Bacongo, etc. Il serait bien, a suggéré un lecteur, que les services de l'environnement qui ont en charge l'amélioration du cadre de vie, remettent au goût du jour les spots publicitaires qui déconseillent aux citoyens de jeter n'importe où et n'importe comment les eaux usées des ménages. Il y va de l'intérêt de tous.

Harceleur traqué et mis aux arrêts

L'arrivée d'Internet a fait place à une nouvelle criminalité. Un jeune homme s'y est lancé, faisant une victime. Sa tentative a fait long feu. Jeudi 24 juillet 2025, il a été déféré devant le Procureur de la République, André Gakala Oko, pour avoir « harcelé » via WhatsApp une artiste-musicienne en lui envoyant des images et des vidéos d'elle à caractère intime tout en l'accusant d'entretenir des rapports intimes avec certaines autorités. A cause de cela, il a été mis aux arrêts pour être jugé *«pour divulgation des données à caractère personnel et des images émises dans un cadre privé, mais aussi pour diffamation»*. En tout cas, il l'a appris à ses dépens.

L'insécurité toujours en recrudescence à Brazzaville

L'insécurité, on en parlera toujours dans la capitale où le phénomène *«bébés noirs»* est inarrêtable. La semaine dernière, à Matour, un quartier de l'arrondissement 1 Makélékélé, un commerçant ouest-africain a été assassiné dans sa boutique, signale-t-on. Son corps a été retrouvé le matin.

IN MEMORIAM

5 Août 2008 – 5 Août 2025

La marche irréversible du temps ne saurait effacer ni la douleur, ni le souvenir d'un être cher et aimé.

Cela fait exactement dix-sept (17) ans que le Seigneur a rappelé à Lui notre papa, frère et époux **YANGA Jean Merlins,** Inspecteur de l'ex-Office National des Postes et Télécommunications (ONPT).

Il y a des larmes qui ne cesseront jamais de couler, des vides qui ne se comblent jamais, des souvenirs qui ne s'effacent pas et des gens qu'on ne remplacera jamais.

En cette date de triste anniversaire Dieu Tout-Puissant dans sa miséricorde t'accorde le repos éternel.

Papa ! tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs.

Que tous ceux qui t'ont connu aient une pensée pieuse pour toi.

A cet effet, une intention de prière sera dite en ta mémoire à la messe du mardi 5 août 2025 à 12h30, en la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

POINTE-NOIRE

Bientôt le forum sur l'entrepreneuriat des jeunes en milieu chrétien

En partenariat avec le ministère des Petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, l'archidiocèse de Pointe-Noire organise du 8 au 9 août 2025, la première édition du Forum social sur l'entrepreneuriat des jeunes en milieu chrétien. L'initiative est placée sous le patronage du Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, et a pour parrain Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. Elle a pour thème: «Foi, vision et action: catalyser l'entrepreneuriat des jeunes en milieu chrétien pour un impact durable dans le vivre-ensemble».

Ce forum vise à mobiliser 1000 à 15000 jeunes chrétiens ainsi que ceux qui vivent avec un handicap afin d'explorer les opportunités entrepreneuriales dans l'Eglise et la société. *«Nous avons enrôlé près de 1000 jeunes. Ils ont été sensibilisés sur les opportunités des enjeux de ce forum, et surtout, les enjeux où l'opportunité que t'offre l'entrepreneuriat. L'Eglise s'engage dans ce combat, dans cette action sociale, au nom d'abord de sa doctrine sociale. Le Saint-Siège et le Congo ont signé un accord-cadre dans lequel il est établi que l'Eglise a le devoir de s'engager pour soutenir, accompagner les mesures gouvernementales pour la promotion de la dignité humaine. La question de l'entrepreneuriat est celle qui préoccupe aujourd'hui l'Eglise universelle, mais aussi particulièrement, l'Eglise locale du Congo»*, a dit l'Abbé Benjamin Samanou, directeur du forum.

De son côté, le représentant du ministère des Petites et moyennes entreprises, Gaspard Massoukou, a expliqué comment l'Eglise et le ministère ont tissé ce partenariat*: «Nous nous sommes retrouvés avec l'Eglise afin de voir la situation des jeunes qui traînaient tous les jours dans les enceintes des paroisses jusqu'au soir. L'Eglise et nous, on s'est imposés de donner des éléments de réponse à cette question. Hier, c'était un projet et aujourd'hui, c'est un programme à travers "Un jeune une entreprise". Nous avons un partenariat avec l'Eglise afin de créer, désormais, une autonomisation économique des jeunes chrétiens».*

Mgr Abel Liluala, le parrain de l'initiative

Pour Mgr Abel Liluala, cette initiative apporte un plus à la situation des jeunes à la recherche d'emploi, sans moyens de faire quelque chose. *«Nous avons pensé, nous Eglise catholique, en cette année de la jeunesse, de sensibiliser les jeunes pour voir ce qu'on peut faire afin de diminuer un peu la situation de débandade dans laquelle les jeunes se trouvent. Nous, au niveau de l'Eglise, nous savons qu'on appelle accord-cadre l'accord entre l'État congolais et l'Eglise Catholique. Dans ces accords, nous pouvons travailler ensemble, nous pouvons partager un certain nombre d'idées: nous attendons que les jeunes viennent nombreux, nous souhaitons que cette activité puisse se dérouler dans de bonnes conditions; que cela soit une chance pour notre jeunesse et ceux qui peuvent»*, a-t-il déclaré.

Madocie Deogratias MONGO

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

PETRODYS

SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
Siège Social : 163 Avenue stéphane TCHITCHELLE, en diagonale de l'école privée Dom Helder CAMARA, Centre-ville.
Téléphone : 06 807 99 63 / Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte établi en la forme sous seing privé à Pointe-Noire, **en date du 27 juin 2025,** consistant en des statuts, dûment enregistré en date du **02 juillet 2025, sous le folio 121/40, n°5079,** déposé au rang des minutes de la notaire soussignée en date du 1er juillet 2025, puis enregistré en date du **02 juillet 2025, sous le folio 121/37, n° 5076,** il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
- Vente et distribution de carburants ;
- Vente des services Onshore et Offshore ;
- Divers services connexes liés au secteur pétrolier.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: **PETRODYS**

Adresse: Le siège social est fixé au n°163 de l'avenue Stéphane TCHITCHELLE, en diagonale de l'école privée Dom Helder CAMARA, Centre-ville, téléphone : 06 807 99 63, Pointe-Noire - République du Congo.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B13-00117.**

Pour avis
La Notaire
Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

CONGO TERMINAL

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 40.000.000.000 F. CFA
Siège social: Terminal à conteneurs (enceinte portuaire), B.P.: 855, Pointe-Noire
RCCM: CG/PNR/01-2009-B14-00990
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date à Pointe-Noire **du 13 juin 2025,** enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 19 septembre 2023, sous le numéro **5578, folio 134/9,** les actionnaires ont décidé de renouveler, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos **le 31 décembre 2026**, les mandats des administrateurs ci-après:

• Renouvellement du mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur **Philippe LABONNE ;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **AFRICA GLOBAL LOGISTICS CONGO** dont le représentant permanent est Monsieur **Christophe PUJALTE ;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **APM TERMINALS BV** dont le représentant permanent est Monsieur **Lars VANG ;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **CONGO TERMINAL HOLDING** dont le représentant permanent est Monsieur **Stanislas de SAINT LOUVENT;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **SAGA CONGO** dont le représentant permanent est Monsieur **Olivier de NORAY ;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **SDV MINING ANTRAK AFRICA** dont le représentant permanent est Madame **Marion BOUSQUIERES ;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la **SOCIETE DE PARTICIPATIONS PORTUAIRES** dont le représentant permanent est Madame **Maïmouna DRAME;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **SOCOPAO** dont le représentant permanent est Monsieur **Pierre-Antoine ROHAN ;**
• Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCOTRANS dont le représentant permanent est Monsieur **Henri BENATOUIL;**

Pour avis,
L'Assemblée Générale.

RD CONGO

Début du procès de Joseph Kabila en l'absence du prévenu

En RD Congo, la deuxième audience du procès mettant en cause l'ancien président de la République Joseph Kabila Kabange, a eu lieu jeudi 31 juillet 2025 devant la Haute cour militaire, à Kinshasa. Elle a connu la constitution de deux nouvelles parties civiles: les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, venues solliciter la réparation du préjudice subi par les faits infractionnels.

Joseph Kabila Kabange

L'audience s'est poursuivie par l'instruction du dossier. A en croire les explications de Maître Richard Bondo, avocat de la partie civile de la République, les procès-verbaux de l'instruction préparatoire ont été lus, des images ont été projetées et d'autres preuves ont été examinées devant la Haute cour pour déterminer si le prévenu a commis les infractions reprochées. Avant de préciser que *«la procédure est conforme à la loi. Tout se passe dans les normes, notamment la lecture des procès-verbaux, la projection des preuves visuelles où il y a le message de Monsieur Kabila, où il y a dans les données visuelles... vous avez vu même Monsieur Kikaya Bin Karubi. Nous avons le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et c'est ce qui est tout à fait pertinent par rapport au dossier qui nous concerne, c'est qu'il a qualifié ce qui s'est passé dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu de crimes contre l'humanité, crimes de guerre perpétrés par qui? Par la bande à celui que nous avons appelé ici, Monsieur Joseph Kabila Kabange. C'est pour cela que nous pensons que les choses sérieuses vont commencer ce jour et que les avocats de la République comme partie civile qui ont accédé aux pièces seulement hier, doivent lire ces pièces, les examiner, les éplucher et nous reviendrons avec la maîtrise du dossier faire un débat éclaireur et éclairant la justice, sans l'accusé».*

L'affaire a été renvoyée au 7 août 2025. Plusieurs infractions sont reprochées à l'ancien chef de l'Etat, notamment la trahison: participation à un mouvement insurrectionnel, complot, apologie du terrorisme. Cette procédure fait suite à l'injonction qu'avait donnée le ministre de la Justice, laquelle a débouché sur un réquisitoire adressé au Sénat, qui a voté l'ouverture des poursuites.

A.-P. MASSAMBA

NECROLOGIE

La famille OSSELE a la douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, particulièrement aux parents des villages Bokombo, Boundji-Atse, Litombi et Libala, le décès de ***Madame OSSELE née Alphonsine OBANGA***, épouse du général François OSSELE, survenu le dimanche 27 juillet 2025, à l'hôpital central des Armées Pierre Mobengo de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis 37 rue Lampama à Talangaï (Réf. station Afric).

L'inhumation aura lieu le samedi 9 août 2025 au cimetière du Centre-ville de Brazzaville.

Au début de cette année 2025, le pape François proclamait une année jubilaire pour l'ensemble du peuple de Dieu. Il l'invitait à marcher sur le chemin de l'espérance, à la suite des grands pèlerins comme Abraham, les prophètes, les apôtres. En reprenant le texte du prophète Isaïe (Lc 4, 17-21), Jésus n'a-t-il pas fait de son ministère une marche jubilaire ? Luc est certainement l'évangéliste qui nous introduit le mieux dans la dynamique jubilaire du message et de l'action de Jésus. Alors, qui pourrait mieux nous accompagner dans cette marche de l'espérance ? N'est-ce pas l'occasion de mieux connaître son Évangile ? Ce parcours se compose de vingt étapes. Chacune se termine par une méditation qui rejoint la vie ecclésiale, familiale et personnelle. Ce n'est pas une étude systématique de tous les textes du troisième évangile. Pourtant, n'est-ce pas l'occasion de lire l'ensemble du troisième évangile ? Cette présentation est destinée à l'ensemble du peuple de Dieu, plus particulièrement aux catéchistes et à toutes les personnes qui assumeront des responsabilités au sein des communautés chrétiennes et des groupements. Pendant cette année jubilaire, laissons-nous donc guider par Luc. Il nous montre, Jésus, mort et ressuscité, le Seigneur du Jubilé.

Prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire depuis le 9 juillet 1978, Docteur en Théologie biblique et en Histoire des religions, Paulin Poucouta a enseigné l'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Brazzaville (1987 à 1994), à l'Institut Catholique de Yaoundé (1994 à 2017), et dans diverses institutions universitaires en Afrique et en Europe. Professeur honoraire, il a été directeur de publication de la revue Spiritus de 2019 à 2023. Collaborant à diverses associations scientifiques et ecclésiales panafricaines, il est auteur de nombreuses publications, dont : Quand la Parole de Dieu visite l'Afrique. Lectures plurielles de la Parole de Dieu, Paris, Karthala, 2011 ; Ben Sira, un sage pour notre temps ? Sirocide 7 et sagesse africaine, Paris, L'Harmattan, 2016.

ISBN 978-2-494030-08-4
EAN 9782494030084

© Éditions LMI
308, Avenue de la Révolution
Tél.: 00242 05 553 26 51 / 06 657 09 36
Pointe-Noire
Congo

ÉDITIONS LMI / L'évangile de Luc : Guide pour l'année jubilaire Pentecôte 2025 / Abbé Paulin POUCOUTA

«ASPERBRAS LIMITED» S.A.R.L.U
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 565.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD DENIS SASSOU NGUESSO EN FACE DE L'AEROPORT MAYA-MAYA, BRAZZAVILLE,
(REPUBLIQUE DU CONGO)
RCCM N°CG-BZV-01-2020-B13-00230
****

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte sous seing privé en date à Brazzaville du 27 février 2025, déposé au rang des minutes de Maître **Gervel Eric Mexan BIMBENI,** Notaire à Brazzaville sis 125, rue des compagnons de Brazza, Centre-ville, **le 14 juillet 2025,** enregistré au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre **sous folio 120/005 numéro 3419,**

La société dénommée **«ADONE HOLDING GMBH» (CEDANTE),** associée unique de la société susdénommée a cédé à la société dénommée **«ADONEVEST VENTURES LIMITED»** (CESSIONNAIRE), représentée par Monsieur **BELUSSI Leonardo Bosso,** la totalité des parts sociales, soit Cinquante-six Mille Cinq Cents (56.600) parts de valeur nominale Dix mille (10.000) Francs CFA, représentant 100% du capital social de la société susdénommée.

A la suite de cette cession, la société **«ADONEVEST VENTURES LIMITED» (CESSIONNAIRE)** devient l'Associée Unique de la société susdénommée, en remplacement de la société dénommée «**ADONE HOLDING GMBH» (CEDANTE).**

Une mention modificative suite à cette opération de cession a été faite au RCCM de Brazzaville, **le 17 avril 2025,** sous les références**.**

POUR AVIS
Maitre GERVEL ERIC BIMBENI,
Notaire

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
Centre ville - Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél. : 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION
D'UNE SOCIETE COMMERCIALE
«APIS»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1000 000) de Francs CFA
Siège social: 45, rue Zandé, Arrondissement 4 Moungali, Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du quatre avril deux mil vingt-cinq (04/04/2025), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,** Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «APIS», enregistrés aux recettes des Impôts de Poto-Poto, le neuf avril deux mil vingt-cinq (09/04/2025), **sous folio 064/4 n° 2300,** il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «APIS»,
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Siège social: 45, rue Zandé, Arrondissement 4 Moungali, Brazzaville (République du Congo)
Obiet social:
- La mise à disposition de personnel de sécurité pour la protection des biens et des personnes;
- La surveillance, le gardiennage et la sécurisation de sites, événements et installations;
- L'installation et maintenance de dispositifs de sécurité (vidéosurveillance, alarmes, contrôles d'accès, etc.);
- L'audit et le conseil en sûreté et sécurité privée.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.
Immatriculation: **La SARLU «APIS»** a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00221 du dix-sept avril deux mil vingt-cinq (17/04/2025).**
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.
Gérant: Il a été désigné un gérant pour la Société.

POUR AVIS
Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 010/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UNE FIRME POUR LE CONSEIL A LA MAITRISE D'OUVRAGE, LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE YORO (PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE)

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **CONSEIL A LA MAITRISE D'OUVRAGE, LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE YORO (PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE).**

2- L'objectif général de la mission est d'assurer le conseil du maître d'ouvrage pendant la phase de sélection de l'entreprise en charge de la conception-construction, revoir et valider la conception, ainsi qu'assurer le suivi et le contrôle technique des travaux en phase de réalisation conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir **: leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes.** Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et capacités organisationnelles et techniques de la firme (équipe de direction, moyens logistiques à savoir voiture pour le déplacement, ordinateur …), (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.

6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**

7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**

8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous **de 9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00** (heure locale).

9- Les manifestations d'intérêts portant la mention **«CONSEIL A LA MAITRISE D'OUVRAGE, LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE YORO (PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE).»** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard **le 25 août 2025 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n°12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél : (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er août 2025

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 011/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE YORO (PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE)

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).

L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE YORO (PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE)**

2- L'objectif général de la mission est d'identifier, d'analyser et d'évaluer les incidences directes et indirectes des activités et travaux liés au sous-projet sur les composantes physiques, biologiques et socio-économiques de la zone d'influence. Elle devra également proposer des mesures appropriées pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs, et renforcer les effets positifs.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir : **leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes**. Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5-Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.

6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**

7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**

8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00 (heure locale).**

9- Les manifestations d'intérêts portant la mention : **ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE YORO (PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE)** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard **le 25 août 2025 à 14 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél : (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er août 2025

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 009/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DE LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE MAKOTIPOKO

1-Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).

L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **« REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE MAKOTIPOKO ».**

2-L'objectif général de la mission est d'assurer, pour le compte du PRACAC, l'élaboration des études techniques pour la construction du port de Makotipoko de sorte qu'elles tiennent compte de la réalité du terrain aujourd'hui et de proposer des solutions techniques basées sur le diagnostic de la situation du port.

3-Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4-L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir : **leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes**. Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5-Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et capacités organisationnelles et techniques de la firme (équipe de direction, moyens logistiques à savoir voiture pour le déplacement, ordinateur …), (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.

6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**

7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**

8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00 (heure locale).**

9- Les manifestations d'intérêts portant la mention **«REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE MAKOTIPOKO»** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le **10 septembre 2025 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél : (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er août 2025

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORSDE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 004/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DU SUIVI ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE BETOU

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).

L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant du crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE BETOU ».**

2- L'objectif de la mission est d'assurer le suivi et le contrôle technique des travaux en phase de réalisation conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir : **leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes**. Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et capacités organisationnelles et techniques de la firme (équipe de direction, moyens logistiques à savoir voiture pour le déplacement, ordinateur …), (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.

6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**

7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**

8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00 (heure locale).**

9- Les manifestations d'intérêts portant la mention **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE BETOU »** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le **27 août 2025 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n°12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél. (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er Août 2025

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Les Yamboté de Saint Jean-Baptiste de Talangaï ont célébré leur jubilé Rubis

Le dimanche 3 août 2025, 18è dimanche ordinaire de l'année liturgique C, Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, a présidé l'eucharistie du jubilé de Rubis de la Communauté d'enfants Yamboté. Autour de l'évêque, il y avait les abbés Norbert Bouka Ossangué, curé de la paroisse; Maurice Essongani Lopo, Merveilles Aleydre Zola Nganaam et Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda. La chorale de la paroisse Saint Joseph Ouvrier de Djambala, dans le diocèse de Gamboma en séjour à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, a animé cette messe, au cours de laquelle 17 accompagnateurs ont fait leur promesse.

Mgr Urbain Ngassongo présidant l'Eucharistie

Au début de la messe, Chrisna Pokobakayo, responsable de la communauté Yamboté, en a retracé l'historique. *«A la sortie d'une session des catéchistes animateurs sur la formation des jeunes, quatre catéchistes, en l'occurrence Urbain Ngassongo (l'actuel évêque de Gamboma), Serge Gampet Octivet, Moïse Bouanga et Jean Constant Yoka, mirent en place un groupe théâtral soutenu par un groupe vocal, pour épargner les jeunes de la délinquance juvénile qui sévissait dans la ville de Brazzaville et le quartier Talangaï n'était pas épargné. Ce groupe était sous la mouvance du père Jean Guth, alors vicaire. Il devait également agrémenter les soirées culturelles lors des fêtes de Noël et de Pâques. Chemin faisant, le bureau diocésain de l'époque va tendre la main aux responsables du groupe vocal pour qu'il devienne communauté d'enfants Yamboté. Le 11 juin 1985, Alain Moukouri, responsable de la communauté Yamboté de la paroisse Sainte Marie de Ouenzé, l'actuel secrétaire général de Caritas Congo va parrainer cette communauté pour qu'elle soit reconnue au niveau diocésain et affiliée au Mouvement international d'apostolat d'enfants Yamboté (MIDADE) avec sa mission fondamentale, l'apostolat des enfants par les enfants».* Au cours de ses quarante ans d'existence, neuf responsables se sont succédé à la tête de cette communauté dont l'actuelle Chrisna Pokobakayo. Cette communauté a grandi en âge, en spiritualité et en sagesse et est devenue un vivier de vocations où il fait bon vivre. De nombreuses vocations sacerdotales et religieuses sont nées, entre autres: Mgr Urbain Ngassongo, l'actuel évêque de Gamboma, les abbés Gildas Mikonga, Aubin Banzouzi, Grâce Mienanzambi, le père Nicaise Wilfrid Ossebi, les religieuses Inès Obambi et Colette Okamba. Yamboté, partout pour la paix, telle est la devise.

Les Yaya accompagnateurs pendant la promesse

Dans son homélie, Mgr Urbain Ngassongo a indiqué *«que nous sommes en communion avec le Pape Léon XIV qui célébre ce jour le jubilé des jeunes dans le cadre de l'année jubilaire sous le thème: Pèlerins de l'espérance. «Les Yaya, c'est les faits de vie. Il faut avoir un cahier et un stylo pour noter les faits de vie. Les faits de vie caractérisent la vie des Yamboté, les actions et la formation. Un Yamboté doit être capable d'intérioriser les faits de vie et de campagne de l'année. Les mimes ou danses ne sont pas faites pour les Yamboté. La communauté Yamboté est un mouvement international présent dans 53 pays pour plus de 2000 enfants».*

A l'offertoire, la communauté a offert des contreplaqués à la paroisse, question de poursuivre les travaux de plafonnage de la toiture de la grotte mariale amorcés depuis belle lurette.

A la fin de la messe, un Yaya accompagnateur a un fait un plaidoyer aux pouvoirs publics pour que cessent la marginalisation, les atrocités que subissent les enfants à travers le monde. Aujourd'hui, plus 473 millions d'enfants vivent dans des zones de conflits. Des guerres en Ukraine, à Gaza, au Soudan détruisent des écoles et disloquent des familles. Le dérèglement climatique avec le phénomène des inondations, l'ensablement, les canicules, les sécheresses qui perturbent fortement la scolarité de plus de 240 millions d'enfants. A cela s'ajoute la crise alimentaire avec son corollaire la malnutrition. Quelles que soient les injustices et les tristesses, Dieu n'abandonne jamais ses enfants.

Chrisna Pokobakayo

Mgr Urbain Ngassongo a plaidé pour une ouverture d'esprit au sein de la communauté d'enfants Yamboté. La communauté n'est pas une exclusivité des jeunes filles, c'est un ensemble mixte, a-t-il rappelé.

Pascal BIOZI KIMINOU

64 ANS DES FAC ET DE LA GENDARMERIE

Prière œcuménique à Pointe-Noire

Les Forces armées congolaises (FAC) et la Gendarmerie nationale ont célébré les 64 ans de leur fondation le 22 juin dernier, sous le thème: ''Servir avec honneur et dévouement, protéger et défendre avec rigueur''. A Pointe-Noire, plusieurs activités ont été organisées, dont la prière œcuménique en faveur des hommes et femmes en uniforme, qui a eu lieu dans la grande salle de défense du quartier général de la Zone militaire de défense n°1. La cérémonie était placée sous le patronage du commandant de la Zone militaire de défense n°1, le général de brigade Jean Olessongo Ondaye. Elle s'est déroulée en présence des officiers supérieurs militaires de la Gendarmerie, de la Police, des Douanes, et de la Sécurité civile de Pointe-Noire et du Kouilou.

Pendant les offrandes

Chaque année, les Forces armées congolaise et la Gendarmerie nationale célèbrent leur anniversaire. Cette célébration annuelle ne se contente pas de rappeler la longue histoire et le rôle fondamental de l'armée dans la défense du pays. Elle met également en lumière son engagement indéfectible envers l'unité, la stabilité et la paix dans la République.

Cette prière a permis aux hommes de Dieu de monter vers le ciel la prière en demandant la protection des hommes en uniforme.

A cette occasion, le père Maxime Oumba, président du mouvement national de l'œcuménisme, a rappelé aux militaires, policiers et gendarmes l'essentiel de leur vocation.

Prenant la parole au nom du général Olessongo Ondaye, le colonel-major Charles Vingha, commandant de la 10e Brigade d'infanterie, a exprimé sa gratitude envers les hommes de Dieu qui, malgré les occupations, se sont joints à eux afin de rendre grâce à Dieu pour leurs 64 ans d'existence.

«La paix, le don de ce que Jésus fils de Dieu nous a laissé. La paix, crédo du président de la République, chef de l'Etat, chef suprême des armées. Cette paix que la Force publique doit garantir à son peuple équitablement car cette grande tâche n'est pas possible sans l'assistance du Père tout-puissant éternel. Les valeurs militaires ne peuvent être acquises et se consolider que grâce à la prière. Voilà pourquoi nous sollicitons vos soutiens spirituels», a dit le colonel major Charles Vingha.

La messe œcuménique a été précédée par plusieurs autres activités le 21 juin: l'exercice aux tirs au PMAK; la marche commando et le don de sang; des activités sportives comme le football, le handball ou le nzango.

Le commandant de la zone militaire de défense n°1 a aussi procédé à la pose des gerbes de fleurs à la stèle au Soldat de la paix, devant plusieurs autorités militaires et civiles dont le nouveau préfet de la ville océane, Cébert Ibocko Onangha, et l'administratrice-maire de l'arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba, Mesley Pineau.

Madocie Deogratias MONGO

WAFACASH CENTRAL AFRICA - CONGO
Adresse : Allée de Makimba, Immeuble ARPCE, 3ème étage, Centre-Ville, B.P.1306
S/C du cabinet FIDAFRICA
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2025-B21-00006

Aux termes du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration de la société Wafacash Central Africa SA en date **du 21 mars 2025,** reçu au rang des minutes de Maître **Noël MOUNTOU,** notaire à Pointe-Noire en date du **20 juin 2025 sous le répertoire n°260/MN/025** et enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et Timbre de Pointe-Noire Centre en date du **25 juin 2025 sous le n° 995, folio 114/15,** il a notamment été décidé de l'ouverture d'une succursale en république du Congo nommée **«Wafacash Central Africa-Congo»**, immatriculée au Registre du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B21-00006.**

L'inscription de la décision d'ouverture de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée en date **du 07 juillet 2025,** sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B-00438.**

Pour avis,
Le gérant

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Six nouveaux prêtres!

La Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville a vibré de manière particulière à l'occasion de la clôture de l'Année pastorale 2024-2025, dimanche 13 juillet 2025. Six diacres ont reçu l'ordination presbytérale des mains de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Il s'agit des abbés Barthel Jobel Bakakoutela-Mpena, Jer Charlemagne Bouzingou Manzokona, Gair Prince Kimvouama, Gloire Malhela Nzingoula, Orphée Tsoumbou et Merveilles Aleydre Zola Nganaam.

Les six prêtres

Au nombre des prêtres concélébrants, il y avait les abbés Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda; Christophe Maboungou, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha; Antonio Mabiala, secrétaire général de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC); Guy Noël Okamba, coordonnateur de la Commission épiscopale Justice et paix; Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville.

L'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, et son époux; le général Gervais Akouangué, commandant de la gendarmerie nationale, ainsi que d'autres personnalités ont été parmi les participants à la messe.

C'est l'abbé Vincent Massengo qui a procédé à la présentation des candidats au presbytérat, à travers leurs curriculums vitae.

Dans son homélie, sous forme de bilan de l'année écoulée, Mgr Manamika a félicité les ouvriers apostoliques et les fidèles laïcs du Christ pour le travail abattu. *«Beaucoup de paroisses ont adopté le directoire diocésain qui est notre boussole. Cependant, les homélies des messes en semaine ne doivent pas aller au-delà de deux minutes. La durée de la messe en semaine est de 30 minutes afin de permettre aux participants de vaquer à leurs tâches quotidiennes. Les collectes spéciales ou Nsinsani sont un apport considérable pour la construction de notre Eglise locale. Des avancées significatives ont été amorcées, notamment avec les travaux de construction du presbytère de la paroisse Sainte Marie Faustine de Tsiélampo; le mur de clôture du Mont cardinal Emile Biayenda menacé d'érosion et de spoliation. A ce sujet, des poursuites judiciaires seront engagées contre les occupants illégaux. Des réalisations qui témoignent de la bonne volonté et de l'engagement de tout un chacun pour la construction de notre archidiocèse»*, a souligné Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. Parlant de la charité, il a déclaré: *«Le prêtre n'est pas un homme d'affaires, il est celui qui prend soin des autres, des brebis qui lui sont confiées».*

Les six prêtres posant avec l'archevêque et leurs parents

L'archevêque de Brazzaville a invité les ordinands au changement de mentalités afin de prendre soin des brebis.

Au sujet des dégâts occasionnés par la pluie diluvienne du 14 juin dernier, des églises, notamment la paroisse Saint Joseph de Tout-pour-le-peuple complètement engloutie par le sable, d'où, les travaux de réhabilitation du mur seront engagés. Pour le centre de formation professionnelle de Don Bosco de Massengo qui accueille 600 apprenants et qui est menacé d'érosion ainsi que la Quasi-paroisse Sainte Denise au quartier Mikalou, l'archevêque a invité la générosité de cœur des personnes de bonne volonté afin de sécuriser ses édifices. Mgr Manamika a fait un certain nombre de rappels: *«La paroisse ou l'église n'est pas un lieu de distraction. C'est la maison de Dieu ou l'on vient écouter la parole de Dieu. Toute prise de parole des hommes politiques à l'église est interdite. Nous entrons dans la phase décisive, celle de 2026 avec l'élection présidentielle. Sauf les mouvements d'apostolat fêtant leurs anniversaires ont le droit de prendre la parole. Le dimanche 10 août prochain, nous organiserons la troisième édition de la procession mariale. Celle-ci partira de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï pour rallier la place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur avec pour principale intention de prière, demander à la Vierge Marie d'intercéder auprès de son fils Jésus pour que la paix règne dans notre pays. Au sujet des messes des funérailles, l'aspersion de l'eau bénite sur le cercueil se fera désormais exclusivement par le prêtre célébrant. Cependant, en cas de force majeure et à la rigueur, le célébrant pourra admettre cinq personnes issues des deux familles»*, a-t-il conclu.

Après l'homélie, le rite de l'ordination presbytérale (vêture de la chasuble, le baiser de paix et la remise du calice), les offrandes par les paroisses et les mouvements d'apostolat sélectionnés, le mot de remerciement des nouveaux prêtres, ont constitué les derniers instants de cette célébration eucharistique.

Vers la fin de la messe, le vicaire général a annoncé les affectations des nouveaux prêtres. Ainsi, Barthel Jobel Bakakoutela-Mpena est envoyé à la maison Mgr Théophile Mbemba, anciennement Saint Jean; Jer Charlemagne Bouzingou Manzokona, à la paroisse Saint Michel de la Base; Gair Prince Kimvouama, à la paroisse Sainte Marie Madeleine d'Inoni Plateaux; Gloire Malhela Nzingoula, à Notre-Dame de l'Assomption; Orphée Tsoumbou, à Saint Joseph de Tout-pour-le-peuple; Merveilles Aleydre Zola Nganaam, à la Quasi-paroisse Saint Jacques.

La clôture de l'année pastorale a été précédée de la session pastorale tenue du 8 au 11 juillet dernier, à l'hôtel Saint François de Paul de l'Association des Conférences épiscopale de la région de l'Afrique centrale (ACERAC). Cette session, placée sous le thème: *«Enracinés dans le Christ, bâtisseurs d'espérance: Evaluation et perspectives pour une Eglise synodale à Brazzaville»,* a eu à son actif, plusieurs communications ainsi que des informations diverses et variées allant dans le sens de l'application du directoire diocésain. Les communications ont été faites par les responsables des différentes commissions et structures. Elles ont porté sur *«le bilan global de l'année pastorale 2024-2025: Forces, faiblesses, opportunités et menaces»* par le vicaire général; *«le nouveau rituel des funérailles, pour une uniformité et harmonie des célébrations»* par le père Casimir Moukouba; *«les séminaires et les vocations, pour un bon encadrement des aspirants», «la présentation d'un livre sur l'école catholique»* par l'abbé Séraphin Koualou Kibangou. Il y a eu aussi des informations sur le fonctionnement des doyennés données par les curés doyens.

Pascal BIOZI KIMINOU

DIX-NEUVIEME DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE C

L'appel à «se tenir prêt»

***Textes**: Sg 18,6-9; He 11,1-2.8-19; Lc 12,32-48*

Dimanche dernier, la liturgie nous instruisait sur notre rapport à l'argent. En tant que communauté chrétienne, l'invitation était de discerner où se trouve la vraie joie et de bien orienter sa vie. L'appel à *«se tenir prêt»*, à ne pas manquer la grande nuit de la libération, à ne pas se faire d'illusions parce que le maître tarde à venir, nous introduit à l'un des thèmes fondamentaux de l'expérience chrétienne en ce dix-neuvième dimanche ordinaire de l'année C.

En effet, l'expérience chrétienne est tension, mouvement, attente, vigilance, elle est, pour employer un terme technique, l'eschatologie qui se réalise. Contre un christianisme vécu de manière somnolente et terne, contre le compromis facile du soi-disant *«réalisme de bon sens»,* s'élève l'appel de Jésus à une foi vivante, *«cordiale»*, tendue, sensible, palpitante. *«Toute connaissance est fille d'un amour. Amo ergo sum, j'aime, donc j'existe, indique une intentionnalité originale, innée et comme aimantée: «Tu nous as faits pour toi et notr*e cœur n'a pas de paix tant qu'il ne repose pas en toi», confesse saint Augustin. *«C'est pour toi seul que je vis, que je parle et que je chante». «Dieu a déposé dans le cœur humain le désir de lui»*, d'où les paroles lucides de saint Grégoire pour définir Dieu: *«Toi que mon cœur aime».*

La vie chrétienne, comprise comme un pèlerinage et une attente, a cependant un but: la liberté pour l'exode d'Israël (première lecture), la ville aux fondations solides dont Dieu est l'architecte et le constructeur (deuxième lecture), la venue du Fils de l'homme et son banquet messianique (Evangile). L'amour qui nous permet de rester «éveillés» dans notre cheminement terrestre nous oriente vers l'espérance. Le parcours chrétien ne débouche pas sur le vide, mais sur la plénitude. Veiller, c'est espérer.

A l'amour et à l'espérance s'ajoute la foi, admirablement chantée dans la lettre aux Hébreux. Croire, c'est espérer et aimer. La foi est la reproduction dans l'histoire de la figure du Ressuscité victorieux qui a eu la capacité de parcourir le chemin de la douleur par amour (2 Co 4,1.8.10.13-14) et qui a conduit l'homme à la plénitude de la *«cité»* pascale. «Notre âme attend le Seigneur, il est notre aide et notre bouclier. Seigneur, que ton amour soit sur nous, car nous espérons en toi» (psaume responsorial, Ps 32/33).

Enseignement:

Jésus demande une grande vigilance et une profonde intelligence dans la vie chrétienne. Il nous demande de rester dans l'attitude et la tenue des serviteurs qui, pour servir, se ceignaient d'un pagne autour des reins; il nous demande de garder nos lampes allumées, d'attendre la venue du Seigneur, d'écouter celui qui frappe à la porte et de lui ouvrir lorsqu'il arrive. Des serviteurs dans l'attente du Seigneur qui vient: voilà qui sont les chrétiens, pour lesquels résonne la béatitude: *«Heureux les serviteurs que le Seigneur trouvera vigilants à son arrivée»,* c'est-à-dire heureux celui qui, ayant le Seigneur pour trésor, sera dans l'attente de le trouver et le rencontrera à son arrivée, à toute heure, même s'il devait tarder. Jésus insiste sur la nécessité pour nous d'être toujours prêts. Etre prêt signifie être attentif au maître qui doit venir. Jésus nous fait comprendre quelle est la générosité de Dieu envers nous. Il n'a pas hésité à se faire serviteur des serviteurs, lui qui est Seigneur et maître. Notre Seigneur a lavé les pieds de ses apôtres pour nous montrer le chemin du service et de l'amour (Jn 13,3-17).

Que devons-nous faire?

Nous qui vivons sur terre, nous ne sommes que des pèlerins, et notre demeure est dans les cieux (Lettre à Diognète); nous sommes appelés à une attente qui nous dépasse souvent. Le problème de la vigilance dans l'évangile que nous commentons, dit autrement, est celui du temps, et surtout du temps quotidien, ordinaire. Chaque jour, n'importe quel jour ouvrable, s'il est rempli d'attente, est un *«jour du Seigneur»:* comme dans la parabole de Luc, chaque jour est bon pour rester éveillé, garder les lampes allumées et accueillir le Fils de l'homme qui reviendra. Que le Seigneur augmente en nous la foi, pour veiller au quotidien. Prions donc en disant: *«Seigneur, nous te prions de nous accorder, à nous tes serviteurs, de toujours veiller à garder allumée la lampe de la foi, comme nous y invite ton Fils Jésus. Qu'elle éclaire notre route et nous permette de reconnaître les signes de ton amour dans notre vie. Nous te le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur...»* Amen.

Père Roland KINKOUNI
En mission pastorale dans le Diocèse de Guadeloupe France

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

-

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 005/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DU SUIVI ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE IMPFONDO

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).

L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **« SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE IMPFONDO ».**

2- L'objectif de la mission est d'assurer le suivi et le contrôle technique des travaux en phase de réalisation conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir: **leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes.** Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et capacités organisationnelles et techniques de la firme (équipe de direction, moyens logistiques à savoir voiture pour le déplacement, ordinateur …), (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.

6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**

7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**

8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00 (heure locale).**

9- Les manifestations d'intérêts portant la mention **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE IMPFONDO»** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard **le 27 août 2025 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél. (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er Août 2025

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 006/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DU SUIVI ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE LIRANGA

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).

L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE LIRANGA ».**

2- L'objectif de la mission est d'assurer le suivi et le contrôle technique des travaux en phase de réalisation conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir : **leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes**. Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et capacités organisationnelles et techniques de la firme (équipe de direction, moyens logistiques à savoir voiture pour le déplacement, ordinateur …), (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.

6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**

7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**

8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00 (heure locale).**

9- Les manifestations d'intérêts portant la mention **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE LIRANGA »** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le **03 septembre 2025 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél : (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er Août 2025

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

ECONOMIE

Protectionnisme américain: la CEMAC scrute ses opportunités

La BEAC, institution commune aux six Etats membres la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), a organisé jeudi 24 juillet 2025 la 1ère édition de la Journée Economie et finance (JEF) axée sur le thème «Défis et opportunités des tarifs douaniers américains pour les économies de la CEMAC». Suivie en visioconférence dans les six directions nationales des pays de la CEMAC, la rencontre a permis aux experts de réfléchir sur l'impact des nouveaux tarifs douaniers américains et de formuler des réponses pour consolider les économies des pays membres.

Les panélistes

La tenue de cette Journée économie et finance se justifie par l'impact potentiel de la mise en place des nouvelles barrières douanières américaines conjugués avec les effets des changements climatiques et de la guerre en Ukraine, sur les économies de la CEMAC. La BEAC a mobilisé cadres de la Banque centrale, représentants des administrations publiques et du monde universitaire. L'événement s'inscrit dans la volonté de la BEAC de promouvoir des réflexions de fond sur des thématiques économiques majeures à fort impact pour la sous-région. Il s'est articulé autour de quatre présentations suivies d'une discussion : *«Le contexte et les enjeux du sujet principal» ; «Les implications monétaires et sur les réserves de change» ; «Les conséquences sur les finances publiques (politique budgétaire et gestion de la dette)»* ; et *«L'examen des potentiels nouveaux débouchés commerciaux et l'accélération de la diversification économique».*

Les échanges qui en ont résulté ont permis d'identifier les défis et les opportunités de la nouvelle politique commerciale américaine, mais également d'anticiper les réponses appropriées de politiques monétaire et budgétaire pour les économies de la CEMAC.

Le commerce intra CEMAC représente moins de 5 % du commerce total. Le commerce entre les pays de la zone est extrêmement faible. Le commerce entre la CEMAC et les Etats Unis d'Amérique a représenté 2,1 % en 2024. Les experts ont souligné que, face à cette situation, *«la recherche de nouveaux débouchés n'est plus une option pour la CEMAC, c'est plutôt une nécessité vitale de la zone»*. Ainsi, estiment-ils, pour pouvoir conquérir les nouveaux marchés *«il faut accélérer la diversification de l'économie».*

Les experts invitent à *«s'inspirer des pays du Golfe».* A noter que la création des pôles de compétitivité est vivement souhaitée comme les zones économiques spéciales (ZES) et les zones franches, de même investir dans la formation.

Le siège de la Banque centrale

En mobilisant expertise et idée, la BEAC entend intensifier les efforts pour ne pas subir l'influence des mesures tarifaires douanières des Américains sur les économies de la zone CEMAC.

Philippe BANZ

Peut-on venir à bout de l'échec scolaire?

SOCIAL

Réunion du Comité d'orientation et de suivi

Il s'est tenu jeudi 10 juillet 2025 à Brazzaville, la 8e réunion du Comité d'orientation et de suivi (COS) du contrat désendettement et développement (C2D) entre la France et le Congo. La rencontre a été coprésidée par le ministre des Finances, Christian Yoka, et l'ambassadeur de France au Congo, Claire Bodonyi.

La réunion s'inscrivait dans une approche d'évaluation, de coordination et de planification. Elle a été un moment pour les parties congolaise et française de faire le bilan des avancées dans l'exécution des projets de développement durable et les défis à relever, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés.

Claire Bodonyi et Christian Yoka

Le Contrat de désendettement et de développement (C2D) a mobilisé un montant de 229 millions d'euros, environ 150,2 millions de FCFA, alloué à la réalisation de projets dans trois secteurs : les infrastructures, le développement du capital humain et le développement durable.

Actuellement, l'enveloppe des 150,2 milliards FCFA a été affectée pour financer 13 projets et deux fonds d'études et de renforcement des capacités (FERC). Parmi ces projets, trois sont achevés : le drainage des eaux pluviales de Brazzaville, phase-1, la formation des travailleurs sociaux et le projet de filets sociaux (Lisungi). Deux projets ont été annulés : le financement des investissements prioritaires du plan de redressement d'Energie électrique du Congo (E²C) et la réhabilitation de son centre de formation. La clôture de six projets est prévue entre 2025 et 2027, entre autres la Corniche de Brazzaville, le projet d'Appui à la relance du secteur agricole (PARSA), le projet d'Appui au réseau des centres d'éducation, de formation et d'apprentissage.

Après des travaux à huit clos, le COS est parvenu sur des recommandations mettant en avant tous les projets, surtout ceux du secteur social, en l'occurrence le projet ''Telema'', en français ''débout'', qui permet à des familles démunies de bénéficier des ressources financières leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenus (AGR).

L'ambassadrice de France au Congo a émis les inquiétudes sur le fait que certaines enveloppes allouées ne suffisent plus à couvrir la totalité des activités initialement prévues, en raison de l'inflation des coûts sur le marché des travaux publics. Nonobstant ces difficultés, la diplomate française a réaffirmé la disponibilité de son pays à accompagner cette réflexion, y compris dans le cadre d'un dialogue élargi avec les autres partenaires du Congo. *«Je pense aux cinquante mille personnes en situation de grande pauvreté bénéficiaires du projet Lisungi….»*, a dit Claire Bodonyi.

Le ministre des Finances a, pour sa part, interpellé les deux parties à plus d'effort: *«…puisque nous sommes ravis des résultats, il nous appartient maintenant de poursuivre, en particulier sur toutes nos actions qui concernent les secteurs sociaux. L'investissement social est encore plus fondamental et structurant et doit être tout aussi durable.Je sais pouvoir compter sur notre partenaire qui est la France pour travailler sur ces sujets-là. Nous avons déjà esquissé un certain nombre de pistes, mais, ces pistes ne doivent pas être exclusives du travail que nous devons faire autour des secteurs sociaux.»*

Esperancia MBOSSA OKANDZE

« KENAYA FINANCES » S.A.R.L.U
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉÉ UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS CFA
SIÈGE SOCIAL : 80 BIS, RUE TSABA, OUENZÉ,BRAZZAVILLE,
(RÉPUBLIQUE DU CONGO)
RCCM N°CG-BZV-01-2020-B13-00088

I- CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte sous seing privé en date à Brazzaville du 20 janvier 2025, déposé au rang des minute de Maître **Gervel Eric Mexan BIMBENI,** Notaire à Brazzaville sis 125, rue des compagnons de Brazza, Centre-ville, le 25 février 2025, enregistré au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre **sous folio 038/11 numéro 1106,**
Monsieur **NKABA MELEBA Odilon Lariss (CEDANT),** associé unique de la société susdénommée a cédé à la société dénommée **«IKIELA» S.A (CESSIONNAIRE),** représentée par son Administrateur Général **Madame Sandrah KABA,** la totalité des parts sociales, soit Cent (100) parts de valeur nominale Dix mille (10.000) Francs CFA, représentant 100% du capital social de la société susdénommée.

A la suite de cette cession, la société **«IKIELA» S.A (CESSIONNAIRE)** devient l'Associée Unique de la société susdénommée, en remplacement de Monsieur **NKABA MELEBA Odilon Lariss (CEDANT).**

Les statuts mis à jour de la société ont été enregistrés en date à Brazzaville **du 15 avril 2025,** au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre **sous folio 068/012 numéro 2088.**

Une mention modificative suite à cette opération de cession a été faite au RCCM de Brazzaville, **le 17 avril 2025, sous les références CG-BZV- 01-2025-D-00420.**

II- DELEGATIONS DE POUVOIRS

Aux termes du procès-verbal des Décisions Ordinaires de l'Associée Unique du 17 juillet 2025, déposé au rang des minute de Maître **Gervel Eric Mexan BIMBENI,** Notaire à Brazzaville sis 125, rue des compagnons de Brazza, Centre-ville, **le 22 juillet 2025,** enregistré au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre sous folio 127/002 numéro 4089, l'Associé Unique a délégué pouvoirs à Madame **Sandrah KABA OSSA EPITSIO**, demeurant à Brazzaville (République du Congo), à l'effet de signer, au nom et pour le compte de la société, tous documents commerciaux, administratifs, contractuels et bancaires, y compris :
• la signature des contrats de prestation ou d'approvisionnement ;
• la réception et la signature des chèques et ordre de virement ;
• la gestion des relations avec les banques et les administrations.

POUR AVIS
Maitre GERVEL ERIC BIMBENI,
Notaire

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
Centre ville - Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél. : 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «LE MBONGUI»
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : Quartier Case Barnier, Route Mayama, Zone 05, Arrondissement 7 Mfilou Ngamaba, Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du quinze avril deux mil vingt-cinq (15/04/2025), reçu par **Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,** Notaire, portant statuts d'une Société Civile Immobilière dénommée **«LEMBONGUI»**, enregistrés aux recettes des Impôts de Brazzaville - Bacongo, le dix-huit avril deux mil vingt-cinq (18/04/2025), **sous folio 071/005 n° 2157**, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: **«LE MBONGUI»**
Forme: Société Civile Immobilière.
Siège social: Quartier Case Barnier, Route Mayama, Zone 05, Arrondissement 7 Mfilou Ngamaba, Brazzaville (République du Congo).
Objet social:
* L'acquisition, l'administration, la gestion, la promotion immobilière, la gestion immobilière de tous autres immeubles et biens immobiliers.
Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.
Associés: La Société est administrée par 2 Associés.
Immatriculation: La Société Civile Immobilière **«LE MBONGUI»** a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B50-00020 du vingt-six avril deux mil vingt-cinq (26/04/2025).**
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.
Gérant: Il a été désigné un gérant pour la Société.

POUR AVIS
Me Chantal Josiane LOCKO.MAFINA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 008/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DU SUIVI ET DUCONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE MAKOTIPOKO

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).
L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE MAKOTIPOKO ».**
2- L'objectif de la mission est d'assurer le suivi et le contrôle technique des travaux en phase de réalisation conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.
3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.
4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir : **leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes.** Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.
5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et capacités organisationnelles et techniques de la firme (équipe de direction, moyens logistiques à savoir voiture pour le déplacement, ordinateur …), (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.
Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.
6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**
7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**
8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00 (heure locale).**
9- Les manifestations d'intérêts portant la mention **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DE MAKOTIPOKO»** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le **10 septembre 2025 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél : (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er août 2025

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 007/MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DU SUIVI ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE MOSSAKA

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).
L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE MOSSAKA ».**
2- L'objectif de la mission est d'assurer le suivi et le contrôle technique des travaux en phase de réalisation conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.
3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.
4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les firmes éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir : leurs activités principales et années d'existence, les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution la capacité organisationnelle et technique de la firme et autres informations jugées pertinentes. Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.
5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et capacités organisationnelles et techniques de la firme (équipe de direction, moyens logistiques à savoir voiture pour le déplacement, ordinateur …), (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.
Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.
6- L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.**
7- La firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale**, Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**
8- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).
9- Les manifestations d'intérêts portant la mention **«SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PORT SECONDAIRE DE MOSSAKA»** doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le 03 septembre 2025 à 16 heures (heure locale) aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 à côté de l'Eglise Evangélique du Centenaire
Tél : (242) 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 1er août 2025

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

MINES

Le comité national ITIE prépare la validation du dossier du Congo

Le Comité exécutif du Comité national de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) s'est réuni en sa deuxième session annuelle, jeudi 24 juillet 2025 à Brazzaville, en vue de la préparation du rapport national portant sur l'exercice 2024 à publier avant fin 2025. C'est un document clé pour la prochaine validation officielle du dossier du pays par l'ITIE internationale.

Placée sous la présidence de Christian Yoka, ministre des Finances, cette réunion d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du conseil d'administration international de l'ITIE s'est tenue en présence des ministres Rosalie Matondo de l'Economie forestière et Arlette Soudan-Nonault de l'Environnement.

S'inscrivant dans la poursuite des travaux amorcés à la précédente session courant juin, cette réunion a permis aux acteurs publics et privés du secteur des industries extractives (hydrocarbures, mines, forêts) ainsi qu'aux membres de la société civile de constater l'évolution de la mise en œuvre des recommandations et de porter des mesures correctives.

A travers cette évaluation, les participants à cette réunion ont projeté le cadre du prochain rapport de l'ITIE devant être publié avant la fin de l'année 2025. Ce rapport qui met en lumière *''les réformes appliquées et en cours de mise en œuvre dans les industries extractives''* est un instrument essentiel de bonne gouvernance, de transparence et de redevabilité dans la gestion des ressources naturelles, a dit Christian Yoka, président du Comité exécutif national de l'ITIE.

Les membres du comité ITIE Congo et les trois ministres

Le ministre des Finances a souligné que cette session se tient dans un contexte où le Congo s'est engagé dans une dynamique de réforme, visant à améliorer la collecte et la gestion des revenus issus du secteur extractif. C'est donc une étape cruciale dans l'évaluation des progrès accomplis permettant d'identifier les défis et formuler des solutions adaptées pour une mise en œuvre efficace des recommandations afin de répondre aux exigences édictées par le conseil d'administration international de l'ITIE.

Néanmoins, le chemin à parcourir reste encore long pour soumettre le dossier du Congo à la validation internationale, a indiqué Florent Michel Okoko, secrétaire permanent de l'ITIE Congo. Parmi les problèmes à résoudre en vue d'accélérer le processus figurent également des dysfonctionnements constatés au niveau du comité national. Il y a donc nécessité de mettre œuvre des commissions au sein du comité pour un fonctionnement optimal, a poursuivi le secrétaire permanent de l'ITIE Congo.

Germaine NGALA

ECOLES D'EXCELLENCE

Le concours boucle la campagne des examens

Comme prévu, le concours d'entrée en 6e dans les écoles d'excellence de Mbounda (Niari) et d'Oyo (Cuvette) s'est déroulé le 29 juillet 2025 sur toute l'étendue du territoire national. Ils sont 410 candidats pour 120 places qui aspirent poursuivre leur cursus scolaire dans ces deux établissements prestigieux du pays.

Le ministre Mouthou, après l'ouverture de l'enveloppe des épreuves

Les épreuves ont été lancées par le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, en présence du conseiller à l'éducation du Président de la République, le Pr Louis Bakabadio, et d'autres personnalités politiques et éducatives. A Brazzaville, les élèves ont composé au CEG de la Fraternité dans le 2e arrondissement Bacongo. Comme de coutume, Ils ont été évalués en expression écrite, en dictée-questions, en mathématiques et questions de cours. Sur les 120 meilleurs élèves sélectionnés, soixante vont intégrer le lycée d'excellence de Mbounda et soixante autres le lycée d'Oyo. Cette évaluation met un terme à la campagne des examens et concours de l'année scolaire 2024-2025 de l'Enseignement général, qui s'est déroulée sans trop d'anicroches. Pour le ministre Jean-Luc Mouthou, outre la formation des futurs cadres, la mise en place des lycées d'excellence prône le mérite etn le brassage. En connivence avec les agents sous-tutelle, Jean-Luc Mouthou entend formuler une recommandation au Président de la République, pour le foisonnement des écoles d'excellence à travers le pays.

Une des salles d'examen du CEG de la Fraternité.

A noter que les cadres du sous-secteur de l'Enseignement général, précisément ceux de l'équipe pédagogique du brevet d'études du premier cycle (BEPC) concentrent leurs énergies pour la publication sous peu des résultats de cet examen, qui ouvre les portes du secondaire deuxième degré.

Ramelyne MABELE
(Stagiaire)

«KENAYA LOGISTIC» S.A.R.L.U
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA
SIÈGE SOCIAL : AVENUE MARECHAL LYAUTEY, RUE ALBERT BASSANDZA, BRAZZAVILLE, (RÉPUBLIQUE DU CONGO)
RCCM N°CG/BZV/18B 7482

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte sous seing privé en date à Brazzaville **du 20 janvier 2025,** déposé au rang des minute de Maître **Gervel Eric Mexan BIMBENI**, Notaire à Brazzaville sis 125, rue des compagnons de Brazza, Centre-ville, **le 25 février 2025**, enregistré au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre s**ous folio 038/5 numéro 1100,**

Madame **AMPELE (CEDANTE),** associée unique de la société susdénommée a cédé à la société dénommée **«IKIELA» S.A (CESSIONNAIRE),** représentée par son Administrateur **Général Madame Sandrah KABA**, la totalité des parts sociales, soit Mille (1.000) parts de valeur nominale Dix mille (10.000) Francs CFA, représentant 100% du capital social de la société susdénommée.

A la suite de cette cession, la société **«IKIELA» S.A (CESSIONNAIRE)** devient l'Associée Unique de la société susdénommée, en remplacement de Madame **AMPELE (CEDANTE).**

Les statuts mis à jour de la société ont été enregistrés en date à Brazzaville du 15 avril 2025, au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre sous **folio 068/012 numéro 2087.**

Une mention modificative suite à cette opération de cession a été faite au RCCM de Brazzaville, **le 17 avril 2025,** sous les références **CG-BZV- 01-2025-D-00419.**

POUR AVIS
Maitre GERVEL ERIC BIMBENI, Notaire

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
Centre ville - Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél. : 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
DE LA SOCIETE DENOMMEE
« SUZANNE MITAL CORPORATION »
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: 470, rue Vindza, Plateau des 15 ans, Arrondissement 4 Moungali-Brazzaville; (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du vingt-cinq mars deux mil vingt-cinq (25/03/2025), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,** Notaire, portant Procès-verbal de Décision Extraordinaire de l'Associée Unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«SUZANNE MITAL CORPORATION»**, enregistré aux recettes des Impôts de la Plaine, le vingt-six mars deux mil vingt-cinq (26/03/2025), **sous folio 056/36 n°1681**, il a été décidé du transfert du siège social de la société.

Transfert du siège social:
Le siège social de la société anciennement domicilié au **n°1536,** rue Gamboma a été transféré au **n°470,** rue Vindza, Plateau des 15 ans, Arrondissement 4 Moungali, Brazzaville.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du vingt-sept mars deux mil vingt-cinq (27/03/2025), sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00174.**

Modification du RCCM: La modification du RCCM de la SARLU **«SUZANNE MITAL CORPORATION»** a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2055-M-12270** du trente et un mars deux mil vingt-cinq (31/03/2025).

POUR AVIS
Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES OU KOPEKOBA

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME

APPEL A CANDIDATURE N°001/ MAEP/CAB/PI-PUDT/UGP-2025

Pour le recrutement d'un(e) assistant(e) technique national «développement des filières agricoles et structuration du monde paysan»

Le Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (Kopekoba) s'inscrit dans le cadre du Partenariat entre la République du Congo et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative ou CAFI), formalisé dans la Lettre d'intention (Letter of Intent — LoI) signée le 3 septembre 2019 par le Président de la République du Congo et le Président de la République française, au compte du CAFI. La LOI précise les engagements pris pour mettre en œuvre la trajectoire nationale de développement bas- carbone de la République du Congo, visant la diversification d'économie. Dans l'alignement de la LoI, et suite à une manifestation d'intérêt exprimée par l'AFD, la note de décision CAFI EB.2020.15 du 5 octobre 2020, émise conjointement par la République du Congo et le Conseil d'administration du CAFI, demande à l'AFD; i) de proposer au Gouvernement de la République du Congo un Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) lui permettant d'atteindre 22 des 52 jalons fixant les engagements pris par le Congo dans la LoI ; et ii) de développer un Programme d'Investissements opérationnels dans les secteurs agricole et forestier arrimés sur les résultats et orientations d'aménagement du territoire prises dans le PUDT.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux (MATGT) assure la maîtrise d'ouvrage principal du programme via une Unité de Coordination de Programme (UCP). Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère de l'Économie Forestière (MEF) ont mis en place des Unités de Gestion de Programme (UGP) respectives, responsables de la maitrise d'ouvrage des activités dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Investissements du Programme d'Utilisation Durable des Terres (Kopekoba) financés par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) et l'Union Européenne (EU), le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche souhaite recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour le recrutement d'un.e Assistant.e Technique National.e (ATN), expert.e en développement des filières agricoles et structuration du monde paysan pour l'UGP MAEP.

1- DESCRIPTION DU POSTE

Placé.e sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP MAEP, et travaillant en collaboration étroite avec l'Assistance Technique Internationale (ATI) mobilisée par Expertise France, l'assistant.e technique national.e Développement des Filières agricoles et structuration du monde paysan» sera chargé.e d'appuyer le Coordonnateur Adjoint dans l'exécution des taches suivantes :

a) la mise en œuvre des activités des produits :

- Produit 1.3 : Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles ;

- Produit 1.4 : Des outils de dialogue et des infrastructures sont mis en place pour faciliter les échanges de produits entre les maillons des chaînes de valeurs ;

- Produit 1.5: L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation (Partenaire CIRAD, IRF, CVPFNL, IRA) ;

- Produit 1.6: Les résultats des centres d'innovation sont capitalisés et diffusés auprès des opérateurs du monde agricole grâce à la réhabilitation de Centres Techniques (CT) du MAEP ;

- Produit 1.7: Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP ;

- Produit 2.2: Opérationnalisation d'un dispositif de subventions et de PSE

* Appuyer le Coordonnateur Adioint de l'IJGP MAEP, dans les tâches se rapportant à sa mission et relevant de sa compétence, dans le soutien administratif, technique, ou logistique si possible (ce qui peut inclure la préparation de documents, l'organisation de réunions, ou la gestion d'activités spécifiques).

b) Planification et suivi

- Contribuer à l'élaboration et au suivi du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) de l'UGP MAEP pour les activités relevant de son domaine, en lien avec l'AT Expertise France : planification des activités annuelles, en définissant les objectifs, les actions à entreprendre, et les ressources nécessaires.

* Appuyer l'UGP MAEP dans la conduite et le suivi de l'ensemble des activités prévues dans le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA), en fonction des besoins : suivi régulier des activités pour s'assurer qu'elles sont réalisées dans les délais et selon le budget alloué.

c) Reporting

- Rédiger les rapports techniques périodiques des activités et contribuer aux rapports généraux semestriels du programme, y compris en termes de recommandations et perspectives d'amélioration avec l'appui de l'AT Expertise France ;
- Participer aux activités de capitalisation des expériences et des bonnes pratiques du programme dans son domaine d'expertise ;
- Prendre en compte des actions de sauvegardes environnementales et sociales proposées par la cellule de suivi environnemental et social (CSSES).

d)Coordination et communication

- Participer activement aux réunions de coordination de l'UGP MAEP, aux comités techniques et, si possible aux Comités de Pilotage ;
- Assurer une collaboration et une communication fluides avec les autres membres de l'UCP et des UCP, les partenaires techniques et prestataires, les services déconcentrés

2- PROFIL REQUIS POUR LE POSTE

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires, universitaires, chercheurs et autres candidat (e)s.

- Être titulaire au minimum d'un diplôme BAC+5 en agronomie, agroéconomie, économie rurale, développement rural, sociologie rurale ou discipline connexe ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (7) ans dans le domaine de l'agroéconomie, l'agriculture et le développement rural ;
- Expérience justifiée d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du développement des filières agricoles, de l'appui/structuration d'organisations paysannes, ou de la gestion de projets de développement rural
- Expérience avérée en méthodologie d'analyse des chaînes de valeurs agricoles ;
- Bonne connaissance des techniques d'animation rurale et des approches participatives ;
- Expérience dans l'accompagnement de groupements/coopératives (aspect technique, organisationnel, gestion) ;
- Bonne connaissance du secteur agricole et du monde rural de la République du Congo ;
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et dans un environnement multiculturel ;
- Excellentes capacités rédactionnelles et de communication en français ;
- Maîtrise des logiciels standards de Microsoft Office (\A/ord, Excel, PowerPoint) ;
- Avoir une expérience similaire dans des projets de développement financés par les bailleurs de fonds (BAD, Banque Mondiale, BOAD, AFD, UE, etc.) ;
- La connaissance des pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et de l'agriculture zéro-déforestation serait un atout ;
- Être apte à effectuer des missions régulières sur le terrain dans les zones d'intervention du programme ;
- Être disponible au maximum deux (2) semaines après la signature du contrat.

Les fonctionnaires en poste devront fournir leur dossier, en plus des pièces indiquées, une autorisation écrite de mise en disponibilité signé par une autorité compétente. Dans le cas contraire, la candidature ne pourra pas être Examinée;

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

3- INFORMATIONS SUR LE POSTE

- Le.la candidat.e retenu.e se verra proposé un contrat de prestation de service ;
- La rémunération sera comprise entre 1 500 000 et 1 800 000 FCFA par mois complet presté, selon l'expérience ;
- Le volume de prestation ne saura dépasser 10,5 mois sur 1 2 mois consécutifs ;
- En cas de satisfaction de l'UGP MAEP, les prestations s'étendront au maximum jusqu'au 31 mars 2028.

4- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être constitués de :

* une lettre de motivation (maximum 2 pages) à adresser au Coordonnateur national PUDT/KOPEKOBA
* un CV actualisé (maximum 4 pages) en lien avec le poste à pourvoir, sincère et signé du ou de la candidat.e ;
* copies certifiées conformes du/des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation ;
* des copies des attestations de travail ou de prestations de services, telles qu'elles apparaissent dans le CV ;
* références d'au moins deux (2) personnes physiques avec leurs contacts (téléphones et e-mails).
* une attestation de mise en disponibilité signé par l'autorité compétente pour les fonctionnaires (à défaut la candidature ne sera pas examinée).

NB : Les missions ou expériences des CV non soutenues par des preuves ne seront pas prises en compte.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnées ci-dessus, tous les jours ouvrés de 8h à 16 heures.

A l'attention de Monsieur Marcel KOUBEMBA,
Coordonnateur
UNITE DE GESTION DE PROGRAMME
DU MAEP - UDT / PI-PUDT KOPEKOBA
Sise Villa camp ASECNA MAYA-MAYA, zone BRALICO,
face Hôtel PEFACO, Brazzaville
Tél : (+242) 05 538 49 48 / 06 699 77 76 /06 494 61 83/
06 639 56 00
E-mail : marcelkoubemba10@gmail.com/
Copie à . okouereieanpierre40@gmail.com

5- SELECTION DES CANDIDAT(E)S.

Sur la base des candidatures reçues, trois (3) candidats maximums seront présélectionnés, qui seront ensuite conviés à un entretien préalable. Le candidat terminant en première position sera invité à la négociation du contrat.

6- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être soumises en français en deux (2) exemplaires (un original + 1 copie) et une version numérique (clé USB) et doivent être déposées à l'adresse ci-dessus avant le 18/08/2025 à 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville), et porter la mention :

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
n° 001 /MAEP/CAB/PI-PUDT/UCP-2025

Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) assistant(e) technique national développement des filières agricoles et structuration du monde paysan-))

NB : Toute candidature reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et sera rejetée.

Les Candidats n'ont pas la possibilité de déposer leur Candidature par messagerie électronique. Les Candidatures seront à déposer en main propre ou par voie postale .

Fait à Brazzaville, le 30 JUIL 2025
Le Coordonnateur de l'UGP MAEP
PUDT – PI-PUDT/KOPEKOBA

Marcel KOUBEMBA

UGP - MAEP

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Une formation adaptée pour les formateurs

Pour réussir le pari du Vivre Ensemble, il est indispensable que chaque enfant, handicapé ou non, ait sa place dans les milieux scolaires dès le bas âge. La pleine participation de ces milieux par les enfants en situation de handicap, reste un enjeu majeur dans notre société. Non seulement les structures ne répondent pas en matière d'accueil, mais il y a aussi que les formateurs sont confrontés à de multiples problèmes dont celui du manque de formation adaptée et les élèves, au problème d'accompagnement.

Les élèves en situation de handicap sont des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils ont besoin des personnels mieux formés pour assurer leur scolarisation. Des personnels qualifiés ayant cerné la notion de handicap (psychique, moteur, invisible, mental, cognitif) ; des personnels à même d'identifier et de décrire les troubles et pathologies pouvant entraîner les différents handicaps ; des personnels capables de comprendre les manifestations de chaque trouble ; des personnels en mesure d'adopter une attitude relationnelle adaptée aux caractéristiques des personnes atteintes par un handicap mental ou cognitif par exemple. Pour ce faire, il est question d'amener des enseignants formés, les encourager à adapter leur pédagogie aux personnes vivant avec handicap.

« La moisson est grande mais les ouvriers peu nombreux », disent les écritures saintes à propos des serviteurs de Dieu. Cette parole biblique s'applique également au manque des personnels ayant les compétences requises pour la formation des élèves en situation de handicap. Ils sont nombreux. Les organismes des Nations Unies estiment à12%, la population actuelle des Personnes vivant avec handicap (PVH) en République du Congo.

Selon le 5e recensement général de la population humaine (RGPH), la population résidente du Congo est établie à 6.142.180 habitants au 17 mai 2023. Au 4e RGPH en 2007, cette population était de 3.697.490 habitants. Si le communiqué de la coordination nationale du RGPH-5 publié le 29 décembre 2023 n'a pas fourni les données sur la situation du handicap en République du Congo, le RGPH-4 en 2007 avait recensé

Poignée de main entre Ndinga Okossa et le Chef de l'Etat

52935 PVH. Il va sans dire que ce nombre est actuellement plus élevé, car au niveau mondial, la population des personnes en situation de handicap est passée de 1 milliard en 2011 à 1,3 milliard aujourd'hui soit 16% de la population mondiale (source Rapport mondial sur le handicap et la Banque mondiale). En 2007, 3 PVH/10 en République du Congo n'avaient aucun niveau d'instruction. D'où l'intérêt de mettre l'accent sur la formation au profit de cette catégorie de la population, constituée en majorité des jeunes.

Outre la question des spécialistes en matière de formation des formateurs, il y a une autre aussi fondamentale portant sur l'accompagnement des PVH. Les circonscriptions d'actions sociales (CAS) sont les plus animées par des personnes qui ne disposent pas des compétences requises dans l'accompagnement, la protection en vue d'améliorer les conditions de vie des PVH. Le travail social est du domaine d'un personnel qualifié. C'est une profession exercée par des sachants et non par des personnes qui n'en ont pas les compétences. Les professionnels en la matière jouent un rôle important dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, tant sur le plan administratif que dans la société. Toutes les professions qui participent de près ou de loin à l'action sociale ont en

Armand Guy Richard Ndinga Okossa

commun cette conception de service rendu. En France, la catégorie des personnes chargées d'accompagner les enfants en situation de handicap regroupe environ 133.000 agents. Les personnels répondant à ces critères se comptent du bout des doigts dans notre pays.

L'Institut national du travail social (INTS), créé pour améliorer les prestations sociales de toute nature, ne forme pas encore des spécialistes en matière d'accompagnement des personnes vivant avec handicap. Dans la pratique professionnelle, les finalistes de cette école s'éloignent souvent des PVH. Au regard de ce constat malheureux, on est en droit de s'interroger sur la nécessité de réviser ou de repenser les programmes de formation dans cet établissement, de veiller sur l'affectation des finalistes là où on les attend. Le slogan « l'Homme qu'il faut à la place qu'il faut », à toute son importance dans ce secteur d'activité.

Les recommandations prises en décembre dernier, à l'occasion du premier forum sur le handicap en République du Congo, visent entre autres à relever ce défi, ce, conformément à la volonté du Président de la République Denis Sassou N'Guesso, qui œuvre sans relâche à la formation des spécialistes dans tous les secteurs de la vie sociale. Quitte au ministère en charge de la problématique du handicap, de prendre à bras le corps la question de la formation adaptée aux formateurs des élèves en situation de handicap et celle de leur accompagnement.

Nous souhaitons que dans le prochain quinquennat du grand Timonier, la problématique du handicap puisse avoir une attention toute particulière pour satisfaire les attentes de nous personnes vivant avec handicap et de nos parents.

Armand Guy Richard NDINGA OKOSSA,
Secrétaire Adjoint au Conseil Consultatif des Personnes Vivant avec Handicap

---

ASPC

ASSOCIATION DE SPIRITAINS AU CONGO (ASPC)
1816 Avenue Boueta-Mbongo – Makélékélé / Brazzaville
Tel : (+242) 06 505 18 40 / 05 593 20 70 - BP : 1524 - Maison Libermann
Courriel : president.aspc@gmail.com
Projet d'amélioration des conditions de vie des enfants des rues à Brazzaville.

UE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX ENTREPRISES CHARGEES DE REALISER RESPECTIVEMENT LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SITE DES COOPERATIVES DES JEUNES FORMES AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE YIE (LE VILLAGE DES COOPERATIVES)

Le ***«Projet d'amélioration des conditions de vie des enfants des rues à Brazzaville»*** est un projet de l'Association des Spiritains au Congo (ASPC) avec ses partenaires associés ayant bénéficié d'une subvention de la délégation de l'Union Européenne en République du Congo dont les objectifs sont les suivants : (i) Contribuer au renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles de l'ASPC et des organisations partenaires impliquées dans l'insertion professionnelle des enfants en situation de rues ; (ii) Faciliter la prise en charge globale des enfants de la rue, la création d'un centre de formation aux métiers liés au développement des chaînes de valeurs relatives aux secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique et l'insertion professionnelle des jeunes formés à travers le financement en cascade de cinq (5) microprojets portés par leurs coopératives (Agricole, porcine, avicole, piscicole et Transformation agro-alimentaire).

A cet effet, l'ASPC, appuyée par cinq ONG (AGRIDEV, ACOPEVA, AJDAC, ADUR et 2AID) recrutées pour assurer l'accompagnement technique et organisationnel de ces coopératives, compte recruter **deux entreprises qui seront chargées de réaliser respectivement les études architecturales et les travaux de construction** du site dans lequel les 5 coopératives s'installeront et mettront en œuvre leurs microprojets.

1- OBJETIF DE LA MISSION

L'objectif principal de la présente mission est la réalisation des études architecturales et des travaux de construction du village des coopératives des jeunes formés au Centre de formation professionnelle de YIE.

2- PROCESSUS DE SELECTION DES DEUX (2) ENTREPRISES

Les Candidats seront recrutés sur la base de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Après l'annonce de l'appel à candidatures, les prestataires devront manifester leur intérêt en soumettant leurs dossiers qui seront ensuite évalués par le Comité d'Analyse et de Sélection de l'ASPC. Seule une (1) entreprise dans chacune des candidatures répondants aux critères prédéfinis sera retenue. Il est par ailleurs possible de proposer une candidature couvrant les deux prestations (études architecturales et travaux de construction).

Les aspects administratifs, techniques et financiers de la candidature seront pris en compte dans l'appréciation. Le processus de sélection sera conforme aux procédures de l'ASPC et de l'UE.

3-DUREE DE LA MISSION

Etudes architecturales (3 semaines) et Réalisation des travaux (3 mois)

4-DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront être envoyés sous pli fermé à Monsieur le Chef de projet UE-ASPC avec la mention: **Appel à candidatures pour le recrutement de deux entreprises chargées de réaliser les études architecturales et/ou les travaux de construction du site des coopératives des jeunes formés au centre de formation professionnelle de Yie (le village des coopératives),** à l'adresse suivante : 1816, Avenue Boueta Mbongo Makélékélé-Brazzaville au plus tard le 22 Aout 2025 à 16 heures 00 (Tel : 06 505 18 40, E-mail : chef.projet.ueaspc2022@gmail.com).

NB: Les entreprises candidates intéressées peuvent retirer les Termes De Référence (TDR) de la mission et obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux jours et heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi, de 08h00 à 16 H 00 heure locale.

Fait à Brazzaville, le 30 juillet 2025

Le Chef de projet

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
Centre ville - Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél. : 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE L'ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL ET Mis A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE «NGALA OKOYO N. MB»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 67, Avenue Nelson MANDELA, Centre-ville- Brazzaville
(République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville, du onze avril deux mil vingt-cinq (11/04/2025), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,** Notaire, portant Procès-verbal d'une Décision Extraordinaire de l'Associée Unique de la Soèiété A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«NGALA OKOYO N. MB»**, enregistré à Brazzaville aux recettes des Impôts de la Plaine, le quinze avril deux mil vingt-cinq (15/04/2025), **sous folio 069/17 n° 2038,** il a été décidé de la mise à jour des Statuts de ladite Société, suite à l'élargissement de l'objet social comme suit :

Elargissement de l'objet social:

L'objet social est élargi aux activités ci-après :

- Lounge Bar ;
- Evénementiel ;
- Gestion Immobilière.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du seize avril deux mil vingt-cinq **(16/04/2025), sous le numéro CG-BZV-01-2025-D-00415.**

Modification du RCCM: La modification du **RCCM de la SARLU «NGALA OKOYO N. MB»** été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-12503 du seize avril deux mil vingt-cinq (16/04/2025).**

POUR AVIS
Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°006/MEPIR/PAGIR-UCP/25

Recrutement d'une firme/cabinet de réputation internationale pour le développement du système intégré de gestion du financement des partenaires au développement (SIGFIPAD).

1. Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR) » et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«Recrutement d'une firme/cabinet de réputation internationale pour le développement du système intégré de gestion du financement des partenaires au développement (SIGFIPAD)».**

2. L'Objectif général du Système Intégré de Gestion du Financement des Partenaires au Développement (SIGFIPAD) est d'améliorer la gestion des ressources financières provenant des partenaires au développement.

De façon spécifique, le SIGFIPAD devra permettre de :
- Centraliser les Données Financières
- Automatiser les Processus
- Assurer le Suivi et la Traçabilité
- Contrôler et Auditer
- Générer les Rapports
- Harmoniser et coordonner la gestion des financements
- Optimiser les Ressources
- Renforcer la transparence et la responsabilité

3. A cet effet, l'Unité de coordination du projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après: (i) **qualification pour exécuter les services sollicités, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les capacités techniques ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, justifiées par des attestations ou autre document en tenant lieu.** Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée.

4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine des TIC et de l'économie numérique et dans la mise en place des plateformes de gestion de l'aide public au développement, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

5. Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Edition de février 2025.

6. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires de ladite mission, tous les jours ouvrables de **9 heures à 16 heures**, aux adresses ci-dessous.

Les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être transmis par voie électronique ou déposés sous plis fermés aux adresses ci-dessous au plus tard **le 22 août à 16h00 (heure locale)** et porter clairement la mention **«Recrutement d'une firme/cabinet de réputation internationale pour le développement du système intégré de gestion du financement des partenaires au développement (SIGFIPAD)»**

A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR). Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 06 665 85 45
Adresse électronique: pmarches@pagir.net; secretariat@pagir.net .

Fait à Brazzaville, le 01 AOUT 2025
Le Coordonnateur,
Thomas BANDOA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°005/MEPIR/PAGIR-UCP/25

Recrutement d'un consultant individuel pour le renforcement des capacités des agents du Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale (MEPIR) sur le suivi des financements des partenaires au développement.

1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)» et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services du **«Recrutement d'un consultant individuel pour le renforcement des capacités des agents du MEPIR sur le suivi des financements des partenaires au développement».**

2. Objectif de la mission

L'objectif général de cette activité est de développer les compétences du personnel du MEPIR.

De façon spécifique, il s'agit de :
- former le personnel sur le cycle de gestion des projets des partenaires au développement ;
- former le personnel sur les outils de suivi et d'évaluation des projets des partenaires au développement ;
- former le personnel sur les procédures de passation des marchés des partenaires au développement.

3. Profil du consultant :

Le/la consultant(e) doit remplir les conditions suivantes, notamment avoir :
- un BAC+5 ou équivalent en ingénierie, administration publique, droit, économie, gestion des projets ou autres spécialités connexes ;
- avoir au minimum 10 ans d'expérience professionnelle avérée dans la gestion des projets financés par les partenaires ;
- avoir la maitrise des cycles des projets d'investissement public tant financés par le gouvernement que ceux financés par les partenaires techniques et financiers ;
- avoir la maitrise des procédures de passation des marchés des partenaires techniques et financiers ;
- avoir la maîtrise de la conception des modules de formations;
- avoir la maitrise de l'approche andragogique ;
- avoir conduit au moins deux missions similaires en République du Congo ou dans la sous-région ;
- avoir la maîtrise de la langue française.

4. Durée et lieu de la mission

La individuel est de vingt-un (21) jours ouvrés.

5. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVS conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale Edition de février 2025.

L'Unité de coordination du PAGIR invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant un CV détaillé à jour sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes et une ou des attestations de travail.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission tous les jours ouvrables de 9 heures **à 16 heures,** à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat de l'UCP-PAGIR, A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services. Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone: (+242) 06 665 85 45
Adresse électronique: pmarches@pagir.net; secretariat@pagir.net.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires à l'adresse ci- dessous, **au plus tard le 22 août 2025 à 16h00** et porter clairement la mention **«Recrutement d'un consultant individuel pour le renforcement des capacités des agents du MEPIR sur le suivi des financements des partenaires au développement».**

Fait à Brazzaville, le 01 AOUT 2025
Le Coordonnateur,
Thomas BANDOA

Maître Bernard PASSI, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise 19, Avenue Charles DE GAULLE, Immeuble C.N.S.S, 3ème étage, porte 303, B.P.: 4171, Tél.: (242) 05.537.73.49; 06.698.27.05.
E-Mail: bernardpassi3@gmail.com

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société **COLIMEX CONGO,** Société à Responsabilité Limitée au capital de Cinq Millions (5.000.000) de francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro: **R.C.C.M CG-PNR-12-B 604,** à la résidence de Pointe-Noire, les résolutions suivantes ont été prises:
-Cession de parts sociales ;
-Mise à jour des statuts de ladite société.
En conséquence, les statuts de la Société **COLIMEX CONGO SARL** ont été substantiellement modifiés en SARLU et mis à jour à la date du procès-verbal du dix-sept mai deux mille vingt-cinq.
Un exemplaire du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et un exemplaire des statuts mis à jour, ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de la Ville de Pointe-Noire, sous le numéro: **CG-PN-01-2012-B12-00604.**
Et mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PN-01-2012-B12 00604,** le même jour.

Pour avis,
Maître Bernard PASSI

Atelier de consolidation de haut niveau et recommandations stratégiques

Date: Mercredi 06 août 2025
Horaire: 09:30 – 10:45
Lieu: Hôtel Pefaco

09:30 – 09:35 | Introduction et adoption de l'ordre du jour par le maître de cérémonie

09:35 – 09:40 | Discours d'ouverture du Directeur Pays du PAM en République du Congo, *M. Gon Myers*

09:40 – 09:45 | Discours d'ouverture du Gouvernement Brésilien – Agence Brésilienne de Coopération – *Madame Riffat Iqbal / Ministre Ana Suza*

09:45 – 09:50 | Discours d'ouverture de la Directrice Générale de l'Education de Base du Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation *Dr. Pitchou Prudence Adzona épouse Banga-Mboko*

09:50 – 09:55 | Discours d'ouverture du ministre de l'Agriculture, *M. Paul Valentin Ngobo*

09:55 – 10:35 | Remise des manuels techniques (Manuel 01 et Manuel 02)
Lancement des manuels avec une brève présentation des principaux contenus de chaque manuel et de leurs utilisations attendues.

10:35 – 10:40 | Prise de la photo officielle

10:45 – 10:55 | Pause café

Fin du segment officiel de l'atelier

AVIS DE RECRUTEMENT SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRE (PUDT)/PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES (KOPEKOBA)
UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

OBJET : Recrutement d'un Spécialiste en passation des marchés pour les programmes PUDT et KOPEKOBA

Programmes concernés : PUDT & KOPEKOBA
Structures bénéficiaires: UCP, UGP_MEF, UGP_MAEP, UGP_MEDDBC
Lieu d'affectation: Brazzaville (au sein de l'UCP), avec déplacements ponctuels
Supervision hiérarchique: Coordonnateur National du Programme PUDT

Dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes PUDT (Programme d'Utilisation Durable des Terres) et KOPEKOBA (Programme d'Investissements du PUDT), financés par l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et l'Agence Française de Développement (AFD), l'Unité de Coordination du Programme (UCP) lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un(e) Spécialiste en passation des marchés.

1- Contexte
Les programmes PUDT et KOPEKOBA s'inscrivent dans le cadre de la **Lettre d'Intention signée le 3 septembre 2019** entre la République du Congo et la République française pour le compte du CAFI. Le **PUDT** vise à accompagner le pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un aménagement du territoire durable et inclusif. **Le programme KOPEKOBA**, complémentaire au PUDT, se concentre sur des investissements opérationnels dans les secteurs **agricole et forestier,** pour appuyer une trajectoire de développemen**t bas-carbone.**
Ces deux programmes sont mis en œuvre par l'**Unité de Coordination du Programme (UCP)**, en collaboration avec trois **Unités de Gestion de Projets (UGP) :**
• UGP_MEF (Ministère de l'Économie Forestière),
• UGP_MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche),
• UGP_MEDDBC (Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo).
Dans ce contexte, un(e) **Spécialiste en passation des marchés** est recruté(e) pour **appuyer l'UCP ainsi que les trois UGP** dans la mise en œuvre des procédures d'acquisition, conformément aux normes des bailleurs, notamment celles de l'AFD.

2-Profil recherché
• Diplôme universitaire de Master en gestion des marchés publics droit, économie, gestion ou disciplines connexes ;
• Expérience professionnelle confirmée dans la passation de marchés publics (min. 5 ans) et de projets financés par des bailleurs (AFD, Banque mondiale, etc.) (min. 3 ans) ;
• Expérience dans l'interaction avec des auditeurs externes pour la passation de marchés publics ou dans le cadre de projets internationaux ;
• La connaissance des procédures AFD serait un atout ;
• Capacité à rédiger des documents techniques et à encadrer des processus complexes multi-acteurs ;
• Rigueur, probité, discrétion, autonomie, et esprit d'initiative ;
• Maîtrise du français obligatoire ; la connaissance de l'anglais est un atout ;
• Excellente maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, logiciels spécialisés).

3- Dossier de candidature
Les dossiers de candidature doivent comprendre :
• Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur National du Programme PUDT/KOPEKOBA ;
• Un curriculum vitae actualisé, détaillant l'expérience en lien avec le poste (4 pages maximum);
• Une copie des diplômes ;
• Les preuves d'expériences pertinentes (attestations de travail ou certificats de service fait).
Les candidatures doivent être transmises **au plus tard le 25 Août 2025, à 13h00** (heure du Congo), par voie électronique à l'adresse suivante gomadegoma@gmail.com
NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus. Les candidatures incomplètes ou hors délai ne seront pas considérées.

ADIEU

Cyr Florian Malonga, l'ancien enfant de troupe

En septembre 1982, ce fut le premier titre de champion du Congo, pour l'Inter Club. Les militaires footballeurs couraient après ce sacre depuis 1970. On ne saurait parler des acteurs de cette couronne sans citer Cyr Florian Malonga, au club depuis l'âge de 17 ans (né le 16 juin 1956 à Brazzaville).

L'année de ce titre, si l'Inter Club s'est ouvert les portes des quarts de finale de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe, avant d'échouer en demi-finale, il le doit également à Cyr Malonga, auteur de deux buts en huitièmes de finale. Dès lors, l'enfant de Bacongo était devenu une idole. Une célébrité qui dépassait sans nul doute les limites de son talent. Pouvait-on parler de la naissance d'une étoile ? Non, Cyr était sur le point de raccrocher; il avait déjà 32 ans. Frappé par la limite d'âge (pas plus de 3 joueurs de plus de 30 ans par équipe) imposée par le ministère des Sports, il a fini par quitter l'Inter Club pour Kotoko de Mfoa, fin 1988.

Cyr Malonga est un pur produit du foot-pelote : Oryx Club Mokanda en 1967 et, surtout, FC Carpillon, une des équipes les plus célèbres de Bacongo, fin 1968 aux côtés de Didier Bonazebi ''Saviem'', Corentin Wamba ''Karibu'', Etienne Mampouya ''Dupuis'', Potin Mayela et, plus tard, François Makita ''Football''. Entre autres. Elève brillant, il fait son entrée à l'école militaire Général Leclerc en septembre 1970 (Promotion Che Guevara). Maître à jouer de l'équipe de son école, il attire les convoitises des dirigeants de l'Inter Club. Le 13 juillet 1973, l'entraîneur Bouemys le lance en équipe première aux côtés des célébrités comme Moukila ''Sayal'', Minga ''Pépé'', Balekita ''Eusebio'', Mbemba ''Thorex-L'Intelligent''. Cyr Malonga fait face à une forte concurrence, mais il se fraye son chemin. Ailier au jeu monocorde, il a pour lui vélocité et technicité. Il ponctue ses foulées par un tir qui, parfois, fait mouche.

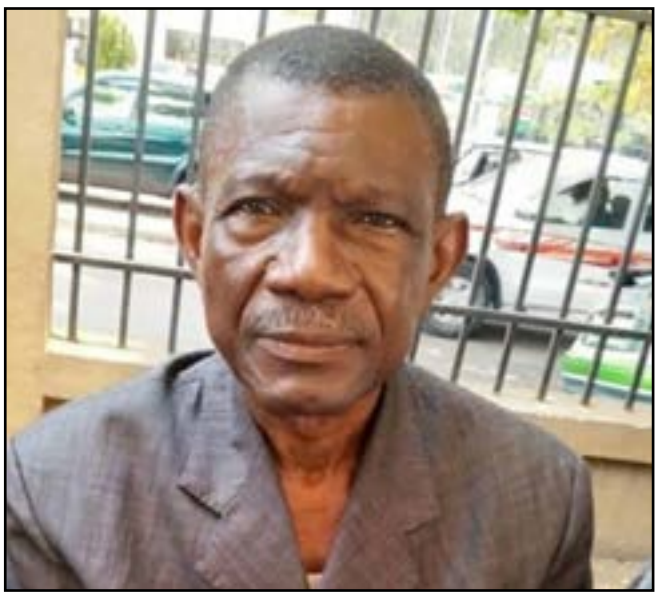

Cyr Malonga

Intégré dans l'Armée, Cyr Malonga va en formation en France. Pour autant, le football, il ne l'abandonne pas. Il remporte en 1984 un titre avec Nemours Saint-Pierre, une équipe de Division d'Honneur entraînée par Eddie Hudanski. Auparavant, il avait passé une mi-saison en Division 3 avec Fontainebleau (1979-1980), juste le temps d'un stage à l'école interarmées des Sports. C'est là-bas qu'il a connu Eddie Hudanski. Cyr Florian Malonga est diplômé de cet établissement en tant que moniteur d'EPS, moniteur chef d'EPS et breveté d'Etat d'éducateur sportif.

Un communiqué laconique a annoncé le décès inopiné de Cyr Florian Malonga le 11 juillet 2025. Colonel à la retraite, il a été inhumé le 28 juillet à Makana. Mais le souvenir de cet attaquant qui a été aussi directeur technique de la Fédération congolaise d'escrime (un sport qu'il a pratiqué en France) nous harcèlera pour longtemps.

Adieu, Cyr Florian, tonton Cyr !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

REPERES

''Petit commando'', 4 médailles. Ignorée par les autorités, la petite délégation congolaise (6 sportifs) aux 1ers Jeux scolaires africains (26 juillet-5 août 2025) à Alger, en Algérie, a réalisé une moisson inattendue: 1 médaille d'or remportée par Gladice Boukama-Ndoulou au saut en longueur (athlétisme), et 3 médailles de bronze glanées par Gladice Boukama-Ndoulou (100m athlétisme), Divine Mpiaya Massala (moins de 57kg en judo) et Symphora Mankala (moins de 52 kg en judo). Le Congo n'a dû sa participation à ces Jeux qu'à la Solidarité Olympique. Franchement, est-il si difficile de préparer un petit «commando» d'athlètes ?

KIMBEMBE ''AKIM'' n'est plus. Le football congolais a perdu un ''poumon d'acier''. L'ancien milieu de terrain international sociétaire de Télésport, tombé dans l'oubli depuis sa retraite en 1984, a été retrouvé mort lundi 28 juillet 2025 dans sa chambre à Dolisie. Il s'était rendu dans la capitale de l'or vert pour disputer un match entre ''Vieux poumons'' de Brazzaville et ceux de Dolisie. Il avait 71 ans.

BASKET-BALL: Inter Club dames et AS Otohô messieurs sont les vainqueurs de la Coupe de la Ville 2025, à l'issue des finales organisées dimanche 3 août par la Ligue départementale de basket-ball de Brazzaville au Gymnase Maxime Matsima de Makélékélé.

02 août 2024 - 02 août 2025

Un an déjà que tu nous as quittés, EDWIGE SOLANGE.

Même si la douleur de ton absence est encore vive, ton souvenir restera à jamais gravé dans nos mémoires.
Si le temps apaise la douleur, le cœur ne l'oublie pas.
Toi qui nous aimes au-delà de ce monde.
La gentillesse héritée de toi continuera de nous inspirer. Ton fils Dieu de Espoir ATSAKA, ta belle fille Sulamith Dorcas EYAMBÉ, tes petits-fils Atsaka Atipo et tes neveux MOKOKO ne t'oublieront jamais.

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

CANYON METALLOY SASU
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 F.CFA
Siège social : Parcelle IND 90A, Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire, Loango
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2024-B17-00008

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal des décisions mixtes de l'associé unique de la société **CANYON METALLOY SASU**, en date du 11 Juin 2025, il a été procédé à :

1- Augmentation du capital social:

Par émission de quatre-vingt-dix-neuf mille (99 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix milles (10 000) francs afin de le porter au montant de cent millions (100 000 000) de francs CFA, soit une augmentation de quatre-vingt-dix-neuf millions (99 000 000) de francs CFA.

2- Modification et adoption des nouveaux de la société

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire du procès-verbal des décisions de l'associé unique, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00689, le 20 Juin 2025.**

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-06125, le 20 Juin 2025.**

Pour avis.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
Centre ville - Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél. : 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE L'ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL ET MIS A JOUR DES STATUTS DE LA SARL DENOMMEE «GLOBAL EVENTS»
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 46, Avenue William Guynet, Centre-ville- Brazzaville (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville, du deux juin deux mil vingt-cinq (02/06/2025), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,** Notaire, portant Procès-verbal d'une Décision Collective Extraordinaire de la Société A Responsabilité Limitée dénommée **«GLOBAL EVENTS»** dont Madame **EL-HAGE Céline Yara** est l'Associée Gérante, enregistré à Brazzaville aux recettes des Impôts de la Plaine, le quinze avril deux mil vingt-cinq (15/04/2025), **sous folio 102/18 n°2855**, il a été décidé de la mise à jour des Statuts de ladite Société, suite à l'élargissement de l'objet social comme suit.

Elargissement de l'obiet social :

L'objet social est élargi aux activités ci-après:

* La conception, la fabrication, l'impression, l'installation, la location, la vente et la maintenance de tous supports de communication publicitaire physique ou numérique, notamment :

- Supports imprimés: bâches publicitaires (PVC ou textile), affiches papier, panneaux rigides (forex, dibond, akilux), panneaux 4x3 ou de tout autre format, kakemonos, roll-ups, totems publicitaires, signalétiques diverses, PLV (publicité sur lieu de vente), oriflammes, drapeaux ;
- Supports lumineux et dynamiques : panneaux LED, écrans LCD, enseigne lumineuses, panneaux digitaux urbains, panneaux déroulants motorisés, systèmes d'affichage dynamique ;
- Supports mobiles et événementiels: véhicules publicitaires, camions LED, structures gonflages, tentes et stands personnalisés, ballons promotionnels
- Equipements interactifs: bornes digitales, dispositifs connectés pour affichage promotionnel ou informationnel.

* Toutes opérations d'importation, d'exportation, d'achat, de distribution, de représentation, de commercialisation ou de négoce relatives auxdits matériels.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du deux juin deux mil vingt-cinq (02/06/2025), sous le numéro **CG-BZV-01-2023-B12-00158.**

Modification du RCCM: La modification du RCCM de la SARL **«GLOBAL EVENTS»** a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-13235 du dix-sept juin deux mil vingt-cinq (17/06/2025).**

POUR AVIS
Me Chantal Josiane LOCKO.